



Nations Unies

Comité de l'information

**Rapport sur les travaux
de la vingt et unième session
(3-14 mai 1999)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-quatrième session
Supplément N° 21 (A/54/21)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-quatrième session
Supplément N° 21 (A/54/21)

Comité de l'information

Rapport sur les travaux
de la vingt et unième session
(3-14 mai 1999)



Nations Unies • New York, 1999

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–13	1
II. Questions d'organisation	14–22	2
A. Ouverture de la session	14	2
B. Élection du Bureau	15	2
C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	16–19	3
D. Observateurs	20–21	3
E. Questions diverses	22	3
III. Débat général et examen des questions de fond	23–48	3
IV. Établissement et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session	49–53	10
Annexe		
Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information à l'ouverture de la vingt et unième session du Comité de l'information		16

Chapitre I

Introduction

1. À sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé en application de la résolution 33/115 C de l'Assemblée générale du 18 décembre 1978, désigné dès lors sous le nom de Comité de l'information, et de porter sa composition de 41 à 66 membres. Au paragraphe 2 de la section I de sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée priait le Comité de l'information :

«a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale;»

et priait le Comité et le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa trente-cinquième session.

2. À sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/201 du 16 décembre 1980, a exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé son rapport ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc¹, réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182, et décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité. À sa session d'organisation de 1980, le Comité a décidé que le principe du roulement géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. De sa trente-sixième à sa cinquante et unième session, l'Assemblée générale a de nouveau exprimé sa satisfaction des travaux du Comité, approuvé ses rapports² et ses recom-

mandations, et réaffirmé le mandat qu'elle lui avait confié dans sa résolution 34/182 (résolutions 36/149 B, 37/94 B, 38/82 B, 39/98 A, 40/164 A, 41/68 A, 42/162 A et B, 43/60 A et B, 44/50, 45/76 A et B, 46/73 B, 47/73 B, 48/44 B, 49/38 B, 50/31 B et 51/138 B de l'Assemblée générale). À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée a pris acte du rapport du Comité³ et fait siennes les recommandations qu'il avait adoptées par consensus (résolutions 52/70 A et B de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1997). À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée a pris acte du rapport du Comité⁴ et fait siennes les résolutions 53/59 A et B qu'il avait adoptées le 3 décembre 1998 et dans lesquelles l'Assemblée rappelait sa décision de renforcer le rôle du Comité en tant que principal organisme subsidiaire chargé de faire des recommandations touchant les activités du Département de l'information du Secrétariat.

4. À sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a nommé deux nouveaux membres du Comité, à savoir la Chine et le Mexique; à sa quarante et unième session, elle a nommé Malte membre du Comité; à sa quarante-troisième session, elle a nommé la Hongrie, l'Irlande et le Zimbabwe membres du Comité et, à sa quarante-quatrième session, le Népal en tant que membre.

5. À sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 74 à 78 le nombre des membres du Comité et a nommé la Jamaïque, la République islamique d'Iran, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay membres du Comité. Elle a également décidé de nommer au Comité la République socialiste soviétique de Biélorussie, avec effet immédiat, pour pourvoir le siège précédemment occupé par la République démocratique allemande.

6. À sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales, de porter de 78 à 79 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Burkina Faso membre du Comité.

7. À sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales, de porter de 79 à 81 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la République de Corée et le Sénégal membres du Comité.

8. À sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 81 à 83 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Gabon et Israël membres du Comité.

9. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 83 à 88 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé l'Afrique du Sud, Belize, la Croatie, le Kazakhstan et la République tchèque membres du Comité.

10. À sa cinquantième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 88 à 89 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la République populaire démocratique de Corée membre du Comité.

11. À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 89 à 90 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la Géorgie membre du Comité.

12. À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), a décidé de porter de 90 à 93 le nombre des membres du Comité de l'information et de nommer l'Angola, les Îles Salomon et la République de Moldova membres du Comité.

13. Le Comité de l'information se compose des États Membres suivants :

Afrique du Sud	Cuba	Inde
Algérie	Danemark	Indonésie
Allemagne	Égypte	Iran (République islamique d')
Angola	El Salvador	Irlande
Argentine	Équateur	Israël
Bangladesh	Espagne	Italie
Bélarus	États-Unis	Jamaïque
Belgique	d'Amérique	Japon
Belize	Éthiopie	Jordanie
Bénin	Fédération de	Kazakhstan
Brésil	Russie	Kenya
Bulgarie	Finlande	Liban
Burkina Faso	France	Malte
Burundi	Gabon	Maroc
Chili	Géorgie	Mexique
Chine	Ghana	Mongolie
Chypre	Grèce	Népal
Colombie	Guatemala	Niger
Congo	Guyana	Nigéria
Costa Rica	Hongrie	Pakistan
Côte d'Ivoire	Îles Salomon	Pays-Pas
Croatie		

Pérou	République arabe syrienne	Trinité-et-Tobago
Philippines	République-Unie de Tanzanie	Tunisie
Pologne	Roumanie	Turquie
Portugal	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Ukraine
République de Moldova	Sénégal	Uruguay
République de Corée	Singapour	Venezuela
République tchèque	Slovaquie	Viet Nam
République démocratique du Congo	Somalie	Yémen
République populaire démocratique de Corée	Soudan	Yougoslavie
	Sri Lanka	Zimbabwe
	Togo	

Chapitre II

Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

14. La séance d'organisation de la vingt et unième session du Comité s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 3 mai 1999. La session a été ouverte par le Président sortant, M. José Alberto de Sousa (Portugal).

B. Élection du Bureau

15. Le Comité a élu un nouveau Bureau pour un mandat de deux ans. Sur proposition des représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Slovaquie, MM. Holger Martinsen (Argentine), Ivan Nimac (Croatie) et Peter Mollema (Pays-Bas) ont été élus Vice-Présidents par acclamation. Sur proposition du représentant du Pakistan, M. Sidharto Reza Suryo-di-Puro (Indonésie) a été élu Rapporteur par acclamation. Lors d'une séance ultérieure tenue le 5 mai, sur proposition du représentant de la République-Unie de Tanzanie, M. El Hassane Zahid (Maroc) a été élu Président par acclamation. Le Bureau du Comité pour la période 1999-2000 se compose donc des personnes suivantes :

<i>Président :</i>	El Hassane Zahid (Maroc)
<i>Vice-Présidents :</i>	Holger Martinsen (Argentine) Ivan Nimac (Croatie) Peter Mollema (Pays-Bas)
<i>Rapporteur :</i>	Sidharto Reza Suryo-di-Puro (Indonésie)

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

16. À sa séance d'organisation, le Comité a adopté son ordre du jour et son programme de travail (A/AC.198/1999/1/Rev.1) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Déclaration du Président.
5. Déclaration du Sous-Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information.
6. Débat général et examen des questions de fond.
7. Établissement et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session.

17. Le Comité a tenu les séances de fond de sa vingt et unième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 3 au 14 mai 1999.

18. Pour l'examen du point 6 de l'ordre du jour, le Comité était saisi des rapports du Secrétaire général sur :

a) La réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/1999/2);

b) L'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (A/AC.198/1999/3);

c) Les centres d'information des Nations Unies en 1998 : ressources provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/1999/4);

d) La création d'une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies: conception et ampleur du projet pilote (A/AC.198/1999/5);

e) Le développement, la mise à jour et l'enrichissement continus des sites Web de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/1999/6);

f) Les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies (A/AC.198/1999/7);

g) Le projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (Programme 23 relatif à l'information) (A/AC.198/1999/8).

19. Pendant les négociations dont les recommandations du Comité à l'Assemblée générale ont fait l'objet, le Secrétariat a distribué pour information aux délégations un document de travail concernant les incidences, sur le budget-programme, d'une proposition que le Comité envisageait d'inclure dans le projet de résolution B (A/AC.198/1999/CRP.1).

D. Observateurs

20. Les États Membres ci-après ont participé à la session en tant qu'observateurs : Arabie saoudite, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, ex-République yougoslave de Macédoine, Gambie, Haïti, Libéria, Luxembourg, Malawi, Monaco, Mozambique, Myanmar, Oman, Ouzbékistan, Panama, Qatar, République démocratique populaire lao, Suède, Turkménistan. Le Saint-Siège a également pris part à la session à ce titre.

21. Les représentants des institutions spécialisées ci-après : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation internationale du Travail, Banque mondiale et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle étaient également présents en qualité d'observateurs ainsi que des représentants de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU.

E. Questions diverses

22. Le Président a informé le Comité que le Mozambique avait demandé à faire partie du Comité de l'information.

Chapitre III Débat général et examen des questions de fond

23. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les États membres du Comité ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Cuba, Égypte, Espagne, Fédération de Russie, Ghana, Guyana (au nom des États membres du Groupe des 77 et de la Chine), Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque (au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes), Japon, Kazakhstan, Mexique, Népal, Pakistan, Pays-Pas (au nom des États membres du Groupe des États d'Europe occidentale et d'autres États), Philippines, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique

de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sri Lanka, Tunisie, Ukraine et Yémen.

24. Le Directeur de la Division de la communication de l'UNESCO a pris la parole devant le Comité, ainsi que le Président de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU.

25. Traitant des questions de fond dont le Comité était saisi, les intervenants ont souligné l'importance de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse qui avait eu lieu avant l'ouverture de la session. Une délégation a estimé que c'était une occasion unique et précieuse de réaffirmer qu'il était essentiel d'assurer la liberté de la presse. Beaucoup d'intervenants ont rendu hommage aux journalistes du monde entier qui ont trouvé la mort ou ont été blessés dans l'exercice de leur métier; ils ont condamné l'usage de la violence pour réduire les journalistes au silence ou les empêcher de faire leur travail. Une délégation a déclaré qu'il fallait rédiger un instrument juridique international portant spécialement sur la protection des journalistes travaillant dans les zones de conflit armé. Une délégation a estimé que les discussions tenues à l'occasion de la Journée de la liberté de la presse montraient qu'il fallait établir un équilibre dans la diffusion de l'information afin d'assurer la diversification de ses sources et d'arriver à un partenariat mutuellement avantageux entre pays développés et pays en développement. Un orateur, parlant au nom d'un groupe nombreux, a dit que l'établissement, le maintien et l'encouragement d'une presse indépendante, libre et pluraliste étaient essentiels pour le développement et la préservation de la démocratie. Le représentant de l'UNESCO a déclaré que le Comité jouait un rôle central dans la défense de la liberté de la presse. Il a rappelé que l'UNESCO avait condamné la violence employée contre les journalistes et invité les États Membres à renoncer à toute action qui privait les journalistes de leurs droits.

26. De nombreux intervenants ont déclaré qu'ils donnaient la plus haute priorité à l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et des communications, plus juste et plus efficace, fondé sur une circulation de l'information libre et équilibrée. Ils ont constaté que les techniques des communications les plus avancées effaçaient les limites du temps et de l'espace, transformaient tous les domaines de l'activité humaine et faisaient de la planète une communauté mondiale. Selon un orateur, le monde est passé de l'âge industriel à l'âge de l'information. De nombreuses délégations ont déclaré que les techniques modernes de l'information et l'existence d'un réseau d'information transparent étaient indispensables au progrès et au développement. Ces délégations avaient fortement conscience qu'un large écart séparait toujours pays développés et pays en développement dans le réseau mondial d'information. Plusieurs délégations

ont déclaré que cet écart s'était encore creusé. Une délégation a fait observer que, pour les populations qui parvenaient tout juste à assurer leur subsistance, l'Internet et la télévision numérique étaient des réalités «aussi lointaines et inconcevables que des extraterrestres». De nombreux intervenants ont souligné qu'il fallait corriger, en priorité, les déséquilibres qui caractérisaient aussi bien la disponibilité de l'information que la capacité des différentes nations et organisations de la traiter. Une délégation a mis en relief le «lien entre l'établissement du nouvel ordre économique international et le nouvel ordre mondial de l'information», observant que l'information était devenue la substance vitale des marchés intérieurs et mondiaux. Un autre intervenant a mentionné la résolution 53/70 adoptée par l'Assemblée générale, le 4 décembre 1998, et déclaré que la sécurité de l'information était une priorité majeure; il a demandé que les Nations Unies définissent des principes internationaux dans ce domaine et établissent les conditions d'un échange international de l'information dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

27. Au sujet des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, de nombreux intervenants ont estimé que le Département de l'information avait un rôle important à jouer pour réduire l'écart entre pays développés et pays en développement en matière d'information. Un orateur a déclaré qu'il fallait examiner sans complaisance dans quelle mesure la réorientation répondrait aux aspirations du monde en développement et corrigerait le déséquilibre actuel dans le domaine de l'information et des communications. Selon lui, toute stratégie devrait porter avant tout sur les problèmes de développement et il fallait que le département fasse davantage à ce sujet. Plusieurs intervenants ont estimé que les mesures adoptées pour réorienter les activités du Département devaient avoir pour résultat de présenter l'Organisation comme une institution publique ouverte et transparente, pleinement capable d'atteindre les principaux objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Un orateur, intervenant au nom d'un groupe nombreux, a dit que l'écart dans les technologies de l'information avait probablement des effets sur la coopération entre les États dans de nombreux domaines, dont les relations commerciales et économiques, et que l'Organisation des Nations Unies devait donc faire en sorte que les pays en développement soient servis équitablement dans le domaine des communications et de l'information. Selon un orateur : «la culture de l'information ne peut se répandre que si nous en ouvrons l'accès à tous les membres de l'Organisation».

28. La plupart des intervenants ont estimé que le développement d'une culture de la communication dans l'Organisation relevait avant tout de la responsabilité du Département de l'information et qu'elle favorisera une meilleure compré-

hension de l'Organisation des Nations Unies et de son impact sur la vie des populations dans le monde entier. On a estimé que les modes d'information devaient être meilleurs et plus efficaces au XXI^e siècle. Tous les intervenants ont exprimé l'opinion que la diffusion d'informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies était un moyen essentiel de rendre le monde plus pacifique et plus juste. Un orateur a déclaré que, dans ce contexte, la communication stratégique était un instrument puissant pour susciter un appui plus vaste en faveur de l'Organisation. Plusieurs orateurs ont réaffirmé que la fonction d'information et de communication devait tenir une place centrale dans la gestion stratégique de l'Organisation. Un intervenant a souligné l'importance du Sommet et de l'Assemblée du millénaire en 2000 et déclaré que le Département de l'information devait jouer un rôle primordial en concevant et en appliquant une stratégie de l'information efficace afin que le Sommet reçoive un vaste soutien populaire. Un autre intervenant a insisté sur l'importance du «Dialogue entre les civilisations» envisagé par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/22, en date du 4 novembre 1998, et prié le Département de l'information d'organiser des séminaires et de diffuser des renseignements pour appeler l'attention de la communauté internationale sur cette question et l'aider à mieux la comprendre.

29. Des intervenants ont félicité le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information des efforts louables qu'il avait déployés, dans les limites des ressources disponibles, pour améliorer la publicité donnée aux activités de l'Organisation des Nations Unies et répondre aux besoins des États Membres. Un intervenant, parlant au nom d'un grand groupe de pays, et quelques autres intervenants ont pris acte de la création du Groupe de la communication et du Groupe responsable de la planification stratégique en matière de communication, en vue de mieux intégrer l'information aux travaux de l'ensemble du système des Nations Unies et de faire mieux connaître l'Organisation au public. Plusieurs intervenants ont demandé un complément d'information sur la composition, le rôle et les réalisations de ces organes, ainsi que sur les rapports qu'ils entretenaient entre eux, afin de pouvoir mieux évaluer leur impact. Selon eux, de telles mesures pouvaient, s'il en était bien tiré profit, assurer une meilleure coordination des activités du Département et une action mieux ciblée et plus cohérente. Une autre délégation s'est félicitée du rôle croissant que jouait la société civile pour relayer le message de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de l'action de l'Équipe de suivi auprès des médias qui répondait rapidement aux critiques des médias concernant les Nations Unies et publiait des démentis en cas de diffusion par les médias d'informations fausses sur l'ONU. Une intervenante, parlant au nom d'un groupe de pays, a déclaré qu'en ce qui concerne les modifications stratégiques, il

convenait de se féliciter des mesures prises récemment pour améliorer les systèmes de collecte et de diffusion de l'information et que son groupe continuerait de suivre les effets de la nouvelle politique du Département qui consistait à mettre plus fortement l'accent sur les informations, à la lumière de la création d'une nouvelle division des informations et des services aux médias.

30. La plupart des intervenants estimaient que, vu la course à la diffusion de l'information dans un monde aux multiples priorités concurrentes, il était essentiel que le Département de l'information soit compétent et compétitif au niveau de la diffusion de l'information et du partage des données et des résultats des recherches. Un certain nombre d'intervenants ont insisté sur le fait qu'il importait au plus haut point de tenir à jour et d'enrichir les sites Web de l'Organisation des Nations Unies et ont félicité le Département de l'information de la façon dont il gérait la section des nouvelles et la page Web des Nations Unies. Une délégation a remercié le Département d'avoir créé un site Web très complet, riche et facile d'accès. Un autre intervenant a suggéré que le Département réalise une étude sur l'impact des technologies Internet sur ses activités d'information. Un intervenant, parlant au nom d'un grand groupe de pays, a souligné que les pages Web de l'ONU s'apparentaient en fait à des publications, qu'elles devaient donc être traitées comme les autres publications et qu'il fallait veiller à ce que l'information y soit équilibrée, complète et objective. Une délégation a déclaré qu'il fallait veiller à ce que des documents contenant des informations provenant d'entités sécessionnistes ne soient pas diffusés sur le site Web officiel de l'Organisation des Nations Unies.

31. Un certain nombre d'intervenants, dont un parlant au nom d'un grand nombre de pays, ont relevé que, comme le Secrétaire général l'avait indiqué, les visites du site Web de l'ONU étaient pour la plupart effectuées à partir de pays développés, et ont déclaré qu'il faudrait à l'avenir s'efforcer de corriger ce déséquilibre. De nombreux intervenants, tout en étant favorables à l'utilisation des technologies de pointe, dont les technologies Internet, ont souligné qu'il ne fallait pas pour autant négliger les moyens de communication traditionnels, tels que la radio, qui demeurait la principale source d'information dans la plupart des pays en développement. Des intervenants ont déclaré qu'ils avaient reçu du Secrétaire général l'assurance que le Département de l'information continuerait d'utiliser et de développer les moyens traditionnels de diffusion de l'information. Ils estimaient, toutefois, que les conclusions décourageantes figurant dans le rapport au sujet de la création d'une station de radiodiffusion internationale de l'ONU étaient en contradiction avec les assurances données par le Secrétaire général. Il y a eu un large accord sur ce point, et un représentant, parlant au nom d'un grand

groupe de pays, a déclaré que son groupe escomptait que le Département exécuterait le projet pilote afin d'étendre ses activités de diffusion au monde entier et de contribuer ainsi à redresser les déséquilibres et à corriger les inégalités entre pays développés et pays en développement dans le domaine de l'information et des communications. Un autre intervenant a déclaré que son pays n'était pas d'accord avec la conclusion du Secrétaire général ni avec les critères sur lesquels elle était fondée, et a demandé au Secrétariat de tenir compte des souhaits des États Membres et de réévaluer la situation concernant le projet pilote, y compris les moyens de mobiliser les ressources financières nécessaires à son exécution.

32. D'un autre côté, plusieurs intervenants pensaient comme le Secrétaire général qu'un projet de radiodiffusion internationale directe ne serait pas réalisable tant que les États Membres et les organismes de radiodiffusion ne pourraient pas fournir à l'Organisation des Nations Unies les moyens financiers et l'assistance technique nécessaires. Une délégation a déclaré qu'elle avait déjà informé le Secrétariat qu'elle était prête à coopérer pleinement avec le Département de l'information au sujet de l'utilisation de ses moyens de radiodiffusion. Selon un intervenant, si le Département de l'information décidait de réaliser un tel projet, il vaudrait mieux commencer par un projet pilote de petite ampleur et moins coûteux. Plusieurs délégations ont demandé la distribution immédiate du questionnaire afin d'évaluer les ressources disponibles. Un intervenant, parlant au nom d'un grand groupe de pays, a demandé au Secrétariat de continuer à chercher à mobiliser les fonds nécessaires et à prendre contact avec les gouvernements et les organismes de radiodiffusion pour déterminer si la création d'une station de radiodiffusion internationale de l'ONU était faisable.

33. Un intervenant a souligné l'importance du rôle que jouaient la radio et la télévision de l'ONU pour diffuser des informations sur les objectifs de l'Organisation sur tout le continent africain. Un autre intervenant considérait la création d'une infrastructure de télécommunications dans les zones rurales comme l'une des plus grandes tâches à accomplir et l'une des perspectives les plus intéressantes pour le continent africain. À cet égard, il avait l'intention de demander qu'on examine la possibilité d'installer une caméra reliée à l'Internet dans la salle de l'Assemblée générale afin que les écoliers des zones rurales puissent suivre les débats. Deux intervenants, parlant au nom de grands groupes de pays, ont mentionné le problème du passage informatique à l'an 2000 et ont exprimé l'espoir que l'ONU avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher que ses opérations ne se trouvent perturbées; ils ont demandé à être tenus au courant de la situation sur ce point.

34. Un intervenant s'est déclaré satisfait du service audio du Département, qui transmettait les points de presse de midi et les nouvelles de l'ONU en utilisant des technologies de pointe. Le même intervenant a indiqué que sa délégation soutenait l'utilisation de services de radiodiffusion directe par satellite, et a souligné que la participation active des États Membres concernés était capitale pour atteindre les objectifs de ce projet. Une autre délégation a déclaré qu'il était encourageant de constater que les programmes en chinois étaient communiqués aux grandes chaînes de radiodiffusion en Chine et en Amérique du Nord, et s'est félicitée de la coopération fructueuse entre la Radio des Nations Unies et Radio Chine internationale ainsi que la Radio nationale chinoise. Cette délégation a déclaré que le personnel de la Radio des Nations Unies qui produisait les émissions en chinois était extrêmement compétent et a demandé que le Département prenne des mesures pour affecter plus de ressources aux programmes en chinois. Un autre intervenant a déclaré que son pays était particulièrement satisfait de l'accord conclu entre la Radio publique brésilienne et la Radio des Nations Unies afin que celle-ci puisse diffuser des programmes en portugais qui atteignent un grand nombre d'auditeurs au Brésil. Une intervenante a fait observer que la radio demeurait le principal moyen de communication dans les Caraïbes et que le Département devait donc, comme le mandat lui en avait été donné mais comme il ne le faisait pas encore, diffuser des programmes en français et en créole. Elle a toutefois aussi félicité le Groupe de la radio pour les Caraïbes de sa précieuse contribution à une meilleure connaissance de l'Organisation des Nations Unies dans la région.

35. Un certain nombre de délégations ont condamné ce qu'elles ont appelé l'agression perpétrée par une organisation régionale contre un État souverain, sans passer par l'ONU et le Conseil de sécurité. Elles ont condamné en particulier le bombardement de l'Office national de radiotélédiffusion de ce pays, qui avait fait des victimes parmi les employés et détruit les émetteurs de télévision et de radio. Selon une délégation, cette organisation régionale avait pour objectif de détruire le réseau d'information de ce pays alors que, dans le même temps, les stations de radio de ses États Membres pouvaient diffuser librement leurs émissions. Cela constituait une violation du principe fondamental de la liberté de l'information.

36. Un autre intervenant a déclaré que l'agression radio-phonique d'un autre État Membre continuait contre son pays chaque semaine à raison de plus de 1 600 heures d'émission. Cela équivalait à une guerre électronique menée contre un État souverain en violation du droit international. Ces émissions déformaient la situation dans le pays et devaient être dénoncées.

37. Pour ce qui est du multilinguisme et des activités en matière d'information, un certain nombre d'intervenants ont insisté sur l'importance qu'il fallait attacher à la diversité linguistique, laquelle devait être prise en compte dans la politique d'information de l'ONU. Un intervenant a déclaré que le multilinguisme n'était pas seulement une question de principe, mais qu'il était aussi essentiel pour donner une image pluraliste de l'ONU; la pratique actuelle qui consistait à diffuser les informations sur l'ONU pratiquement en une seule langue n'était pas acceptable. Cet intervenant a cité comme exemple à suivre le site Web d'une organisation régionale qui comportait des informations en 11 langues. En ce qui concerne l'utilisation des six langues officielles sur le site Web, plusieurs intervenants se sont expressément prononcés pour la variante C proposée dans le rapport du Secrétaire général sur le développement, la mise à jour et l'enrichissement continus des sites Web de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/1999/6, par. 33 à 42), qui cherchait à assurer au mieux la diversité linguistique compte tenu des ressources disponibles à cet effet. Une délégation a fait observer que si la parité linguistique était souhaitable sur le site Web, on ne pouvait méconnaître ses incidences financières. Une autre délégation a déclaré que le site Web de l'ONU avait besoin d'être enrichi en langue espagnole, point de vue qui a été partagé par une autre délégation. Plusieurs délégations ont pris acte de l'enrichissement du site Web grâce à l'adjonction l'an dernier de pages en chinois et en arabe. Une autre délégation a déploré que le site actuel en chinois soit encore beaucoup trop succinct, ce qui était particulièrement dommage car les technologies Internet se développaient très rapidement en Chine. Un autre intervenant a émis le souhait qu'un plus grand nombre d'émissions en russe soient diffusées, notamment par satellite. Une délégation, parlant au nom d'un grand groupe de pays, a déclaré que le Département devait être incité à continuer de faire en sorte que le message de l'Organisation des Nations Unies soit diffusé dans un nombre suffisant de langues et en utilisant les bonnes technologies. Un intervenant, qui s'est à nouveau déclaré convaincu que l'information ne pouvait être diffusée en une seule langue, a dit que le multilinguisme ne devait pas être avant tout une question de traduction, mais qu'il fallait revoir la conception des activités d'information de l'Organisation.

38. Un intervenant, parlant au nom d'un grand groupe de pays et plusieurs autres délégations ont déclaré que les publications du Département devaient être objectives et impartiales tout comme les informations publiées sur le site Web de l'ONU. Plusieurs intervenants ont noté qu'un fort pourcentage de la population des pays en développement n'avait aucune connaissance de l'Organisation des Nations Unies; selon eux, cela était en partie imputable au fait que l'Organisation axait trop son attention sur certains pays

développés afin de galvaniser l'opinion publique et d'obtenir ainsi plus de moyens de financement.

39. S'agissant des activités d'information spécifiques, une délégation a fait observer que les rapports de coopération que le Département avait instaurés avec le Département des opérations de maintien de la paix avaient permis de mieux faire circuler l'information et de mieux venir en aide aux populations en crise ou en situation de conflit. Le fait de pouvoir rapidement mettre en place et de bien gérer les composantes information des opérations de maintien de la paix, notamment en assurant une capacité de radiodiffusion, pouvait sauver des vies. Plusieurs intervenants se sont félicités de ce que le Département avait fait pour mieux faire connaître les activités de l'Organisation dans le domaine du développement et l'ont encouragé à en faire encore davantage. Selon un intervenant, qui prenait la parole au nom d'un grand groupe de pays, il fallait que le grand public soit aussi bien informé des activités de développement de l'Organisation que de ses opérations de maintien de la paix. Un autre intervenant a évoqué «l'inquiétude grandissante» d'un certain nombre de pays qui estimaient que l'Organisation mettait trop l'accent sur ses activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Un autre encore a préconisé que la stratégie d'information et de communication de l'ONU soit axée sur le développement, qui demeure prioritaire pour les pays en développement. Plusieurs orateurs ont proposé que la stratégie d'information et de communication se concentre davantage sur les questions de développement économique et social, comme l'atténuation de la pauvreté, l'éducation sanitaire, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et la population. Intervenant au nom d'un groupe d'États, une délégation a appelé l'attention sur les préoccupations des petits États insulaires en développement.

40. Un orateur s'est félicité des mesures que le Département de l'information avait prises pour donner le retentissement voulu aux conférences d'examen quinquennal des grandes conférences que l'Organisation avait organisées au cours des 10 dernières années. Un autre a demandé que des activités d'information soient menées pour aider les pays en transition. La coopération entre le Département de l'information, les gouvernements et la société civile pour sensibiliser l'opinion aux questions de développement a été encouragée. Une délégation a ajouté que le Département devrait aussi aider les pays en développement à améliorer leurs capacités en matière d'information et de communication. Plusieurs intervenants se sont dits satisfaits des programmes de formation organisés à l'intention de journalistes et professionnels de l'audiovisuel des pays en développement et ont encouragé le Département à étendre la portée de ce programme. Plusieurs délégations ont remercié le Département des activités

qu'il a menées pour sensibiliser l'opinion aux problèmes humanitaires et environnementaux consécutifs à la catastrophe de Tchernobyl. Les activités du Département étaient d'autant plus importantes que les donateurs accusaient une certaine lassitude et que les fonds manquaient pour financer les programmes de réhabilitation. Un orateur a fait observer qu'il fallait mettre en place un programme d'information de longue durée sur la catastrophe et un autre a demandé qu'un site Web lui soit consacré. Un autre encore a proposé que le Département envisage, dans le cadre de la résolution 53/1 H de l'Assemblée générale du 16 novembre 1998, d'attirer l'attention de l'opinion sur la situation de l'ancien site d'essais nucléaires situé près de Semipalatinsk, au Kazakhstan.

41. Les intervenants ont été nombreux à souligner l'importance qu'ils attachaient au travail des centres d'information des Nations Unies, qui permettaient de maintenir un contact direct entre l'ONU et les communautés locales et constituaient une source précieuse d'information sur les pays où ils étaient installés. Certaines délégations estimaient que, dans les pays en développement, les centres d'information devaient veiller à introduire les innovations voulues pour devenir des «centres de haute technologie pour les laissés pour compte de l'information», selon les termes d'un intervenant. Une autre délégation a jugé qu'il fallait consacrer davantage de ressources aux centres et services d'information des Nations Unies dans le monde entier, et en particulier en Afrique. Une délégation a demandé que le Secrétaire général propose de financer les postes nécessaires aux centres d'information, «de préférence à partir du budget ordinaire».

42. S'agissant du regroupement des centres d'information des Nations Unies avec les bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une délégation, qui s'exprimait au nom d'un grand groupe d'États, s'est dite satisfaite des mesures qui avaient été prises pour réorganiser les services d'information. À son avis, le fait de regrouper sous un même toit, «la Maison des Nations Unies», différents services et de coordonner tous les aspects du travail d'information ne pouvait que donner plus de poids au message des Nations Unies. Il fallait toutefois veiller à maintenir un dialogue constant avec les gouvernements et les différents secteurs de la société des pays hôtes. Selon un autre intervenant, il ne fallait ménager aucun effort pour réussir l'intégration des centres d'information et des bureaux extérieurs du PNUD et améliorer la qualité des activités d'information en renforçant la collaboration, qui était d'autant plus importante que les ressources faisaient défaut.

43. Toutefois, plusieurs orateurs, dont un qui s'exprimait au nom d'un grand groupe de pays, ont fait part de leur préoccupation et indiqué que le processus d'intégration devait être revu à la lumière des conclusions de l'Équipe spéciale

de la réorientation des activités d'information des Nations Unies, selon lesquelles l'exercice d'intégration n'avait pas connu le même succès partout. Ils ont fait observer que le Secrétaire général avait évoqué ces carences dans le rapport qu'il avait consacré à la question et dont le Comité était saisi (A/AC.198/1999/3). Jugeant que les considérations financières et budgétaires ne devaient pas prendre le pas sur les objectifs stratégiques et opérationnels, plusieurs délégations ont fait valoir que le souci d'économie ne devait pas nuire à la qualité du travail et à l'autonomie des centres. À cet égard, plusieurs délégations ont rappelé que, comme l'avait dit la Vice-Secrétaire générale, «la réforme allait bien au-delà de la rationalisation des structures, de la restructuration des effectifs ou de l'aménagement du budget». De l'avis d'un intervenant, l'exercice d'intégration péchait en ce qu'il méconnaissait les responsabilités de l'Organisation à l'égard des populations du monde en développement. La capacité d'exécution des programmes et la qualité des services offerts par les centres intégrés avaient brutalement baissé, ce qui mettait sérieusement en question la validité de la politique suivie. De nombreux orateurs ont demandé que le fonctionnement de tous les centres intégrés soit examiné au cas par cas, dans les meilleurs délais et en consultation avec les gouvernements des pays hôtes. Le Comité de l'information devrait soumettre à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session un rapport sur cet examen. De nombreuses délégations ont aussi insisté pour que la décision d'intégrer tel ou tel centre soit prise au cas par cas et en consultation avec le gouvernement du pays hôte. Une délégation a exprimé l'espoir que le Département de l'information et le PNUD s'intéressent de plus près au problème posé par l'intégration, afin que les centres d'information puissent s'acquitter efficacement de leur tâche. Plusieurs intervenants ont évoqué les directives sur le fonctionnement des centres intégrés qui devaient être élaborées par le Secrétariat et le PNUD et seraient examinées par le Comité de l'information avant d'être adoptées. Un autre orateur doutait que les problèmes existants puissent être surmontés simplement grâce à un renforcement de la coopération et estimait que des mesures concrètes «au niveau des fonctions de direction» s'imposaient. Une délégation, qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, a proposé de mettre en place un programme de formation à l'intention des représentants et coordonnateurs résidents, qui comprendrait un volet d'information et pourrait être intégré au programme de l'École des cadres des Nations Unies.

44. Selon un intervenant, le centre d'information de Dar es-Salaam, qui fonctionnait actuellement sous la direction du représentant résident du PNUD bien qu'il n'ait pas été officiellement intégré, avait du mal à satisfaire les besoins de la population tanzanienne, sans parler de celles du Lesotho et du Mozambique, qu'il était aussi censé desservir. Un autre

intervenants a demandé que le centre de New Delhi continue d'être dirigé par un directeur de la classe D-1 et proposé que le centre mette en relief, dans le cadre du cinquantenaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le rôle de ses opérations et la part active que l'Inde y prenait depuis longtemps. Une délégation a souligné l'importance qu'elle attachait au centre d'Islamabad, dont l'efficacité devait être améliorée. Une autre délégation a indiqué qu'il y avait à Zagreb un petit bureau de liaison des Nations Unies et un bureau du PNUD et qu'à son avis, l'Organisation comme la région avaient tout à gagner à intégrer les deux bureaux. Un intervenant a salué l'intensification, ces derniers temps, des activités du centre d'information de Moscou et un autre s'est dit satisfait du fonctionnement de l'antenne d'information de Minsk et a demandé à ce qu'elle soit renforcée. Une délégation a rendu hommage au travail accompli par le centre d'information de Colombo et une autre s'est félicitée de la façon dont l'antenne d'information en Ukraine fonctionnait sous la direction du représentant résident du PNUD. Un autre intervenant s'est réjoui de la nomination d'un nouveau directeur pour le centre d'information de Rio de Janeiro et un autre a salué le travail accompli par le centre d'information de Téhéran, qui devrait être renforcé, et «coopérait fort utilement avec le Gouvernement de la République islamique d'Iran et avec les institutions non gouvernementales». De l'avis d'une délégation, le fonctionnement du centre du Caire, qui n'était plus un centre d'information au sens strict depuis qu'il avait été intégré au bureau du PNUD, laissait donc à désirer. Une intervenante, qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, a salué le travail accompli par le centre d'information de Port of Spain, qui desservait 14 États Membres et huit territoires non autonomes, et fonctionnait bien malgré la baisse des ressources humaines et financières qui lui étaient allouées. Elle a rappelé que son groupe demandait depuis plusieurs années qu'un fonctionnaire de l'information recruté sur le plan national soit réaffecté au bureau du PNUD de Kingston, qui desservait plusieurs pays du nord de la Caraïbe. Une autre délégation s'est félicitée du travail accompli par le centre d'information de Buenos Aires et par son personnel, elle a souligné l'importance de l'aide financière octroyée par son Gouvernement et a proposé le reclassement du poste de Directeur du centre.

45. Plaidant pour une coopération mondiale, une délégation a proposé qu'un groupe de travail à composition non limitée soit créé au niveau des représentants permanents pour promouvoir les objectifs du Département de l'information et mobiliser les bonnes volontés. Si plusieurs délégations ont félicité le Département des liens de coopération qu'il a su nouer avec les médias internationaux, les organisations non gouvernementales et les établissements scolaires, un intervenant a déploré qu'il accorde parfois la priorité aux interlocu-

teurs susmentionnés au détriment des États Membres. S'agissant de la collaboration avec les institutions spécialisées et les programmes et fonds des Nations Unies, une délégation a appelé l'attention sur le rapport du Comité commun de la formation des Nations Unies, qui recensait les mesures prises pour favoriser l'émergence d'une culture de la communication au sein de l'Organisation.

46. Plusieurs délégations se sont dites satisfaites des services offerts par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. Une intervenante, qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, a félicité le Département des mesures qu'il avait prises pour moderniser la Bibliothèque en créant une «bibliothèque virtuelle». Elle a indiqué que toutes les délégations pouvaient «témoigner de» la convivialité des services offerts et proposé que l'on donne aux missions permanentes la possibilité de bénéficier, le cas échéant, des formations organisées à l'intention des fonctionnaires du Secrétariat. Un intervenant a dit apprécier les efforts de la Bibliothèque pour diffuser l'information au moyen du courrier électronique. Selon un autre intervenant, il semblait que, du fait de l'accent mis sur les nouvelles technologies, la Bibliothèque investisse moins dans les livres. Il a demandé que la Bibliothèque achète davantage de publications et de périodiques des pays en développement.

47. Plusieurs délégations ont déploré que les rapports du Secrétaire général qui devaient être examinés à la session en cours n'aient pas été prêts à temps et ont exprimé l'espoir qu'à l'avenir, les rapports seraient disponibles avant le début des sessions.

48. À la fin du débat général, le Secrétaire d'État général à la communication et à l'information a répondu à certaines questions posées par des délégations.

Chapitre IV

Établissement et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session

49. Conformément au paragraphe 43 de la résolution 53/59 B du 3 décembre 1998, le rapport du Comité a été établi par un groupe de travail à composition non limitée. Après que ce groupe de travail a achevé ses travaux à sa septième session, le 14 mai 1999, le Comité a décidé par consensus de recommander à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution et le projet de décision ci-après :

Projet de résolution A

L'information au service de l'humanité

L'Assemblée générale,

Prenant note de l'important rapport d'ensemble présenté par le Comité de l'information⁵,

Prenant note aussi du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information⁶,

Demande instamment que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et tous les autres intéressés, réaffirmant leur attachement aux principes de la Charte des Nations Unies, aux principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information et à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, jugeant profondément préoccupantes les disparités existant entre pays développés et pays en développement et leurs conséquences de tous ordres sur l'aptitude des médias publics, privés ou autres et des particuliers des pays en développement à diffuser l'information et à faire connaître leurs vues et leurs valeurs culturelles et morales grâce à la production culturelle endogène, de même qu'à assurer la diversité des sources de l'information et le libre accès à cette dernière, et considérant dans ce contexte l'appel lancé en faveur de ce que l'on a appelé, à l'Organisation des Nations Unies et dans plusieurs instances internationales, «un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu» :

a) Coopèrent et agissent de manière concertée afin d'atténuer les disparités dans la façon dont l'information circule à tous les niveaux en fournissant une assistance accrue pour développer les infrastructures et les capacités de communication dans les pays en développement, compte dûment tenu de leurs besoins et du rang de priorité que ces pays confèrent à ces domaines, de manière à leur permettre, ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication ainsi que de faire participer davantage les médias et les particuliers au processus de communication, et à assurer la libre circulation de l'information à tous les niveaux;

b) Fassent en sorte que les journalistes puissent travailler librement et efficacement, toute attaque contre leur personne étant résolument condamnée;

c) Aident à poursuivre et renforcer les programmes de formation pratique destinés aux journalistes des organes de presse, de radio et de télévision publics, privés et autres, des pays en développement;

d) Épaulent l'action régionale et les efforts de coopération que les pays en développement font conjointement et avec les pays développés pour améliorer leur capacité de communication, l'infrastructure de leurs médias et leurs techniques de communication, notamment en matière de formation et de diffusion de l'information;

e) S'efforcent de fournir aux pays en développement et à leurs médias, publics, privés ou autres, en complément de la coopération bilatérale, tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises par le système des Nations Unies, et notamment :

i) De mettre en valeur les ressources humaines et techniques voulues pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement et aider à poursuivre et renforcer des programmes de formation pratique bénéficiant d'appuis publics et privés comme il en existe déjà dans l'ensemble du monde en développement;

ii) D'instaurer des conditions qui permettent aux pays en développement ainsi qu'à leurs médias, publics, privés ou autres, de se doter, en utilisant les ressources nationales et régionales, des techniques de communication qui répondent à leurs besoins nationaux ainsi que des éléments de programmes nécessaires, notamment pour la radiodiffusion et la télévision;

iii) D'aider à créer et développer des réseaux de télécommunication sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, notamment entre pays en développement;

iv) De faciliter, selon qu'il conviendra, l'accès des pays en développement aux techniques de communication de pointe disponibles sur le marché;

f) Appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication⁷ institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait soutenir les médias publics aussi bien que privés.

Projet de résolution B

Politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information

L'Assemblée générale,

Rappelant sa décision de renforcer le rôle du Comité de l'information en tant que principal organe subsidiaire chargé de lui faire des recommandations touchant les activités du Département de l'information du Secrétariat,

Souscrivant à l'avis du Secrétaire général selon lequel les fonctions d'information et de communication doivent être au cœur de la gestion stratégique de l'Organisation des Nations Unies et une culture de la communication doit être instituée dans l'ensemble de l'Organisation, de façon à faire pleinement connaître à la population du monde entier les objectifs et les activités des Nations Unies,

1. *Réaffirme* des dispositions de sa résolution 13 (I) du 13 février 1946, par laquelle elle a créé le Département de l'information du Secrétariat;

2. *Note avec satisfaction* que l'Angola, les Îles Salomon et la République de Moldova sont devenus membres du Comité de l'information;

3. *Demande* au Secrétaire général de continuer d'appliquer intégralement les recommandations formulées au paragraphe 2 de sa résolution 48/44 B du 10 décembre 1993 et d'autres dispositions adoptées par elle en ce qui concerne la politique et les activités des Nations Unies en matière d'information;

4. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies⁸ et engage le Secrétaire général, tout en soulignant la nécessité de tenir compte des vues des États Membres à ce sujet, à poursuivre son action de réorientation, et le prie de faire rapport sur cette question au Comité de l'information à sa vingt-deuxième session, en 2000;

5. *Souligne* que la réorientation du Département de l'information devrait avoir pour effet de maintenir et d'améliorer les activités qu'il consacre aux domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et, le cas échéant, d'autres pays ayant des besoins spéciaux, y compris les pays en transition, et de concourir à combler le fossé existant entre pays en développement et pays développés dans le domaine crucial de l'information et de la communication;

6. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur le projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005 : programme 23, Information⁹, et, soulignant que l'exécution des principaux objectifs qui y sont décrits doit être conforme aux principes directeurs

énoncés dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale concernant les questions relatives à l'information, prie le Secrétaire général de présenter ce rapport au Comité du programme et de la coordination, conformément à la section I de sa résolution 53/207 en date du 18 décembre 1998;

7. *Prie* le Secrétaire général de tenir particulièrement compte du fait que les établissements d'enseignement sont des partenaires essentiels et indispensables de l'Organisation des Nations Unies dans l'action qu'elle mène pour faire pleinement connaître ses objectifs et activités à la population du monde entier;

8. *Prend note avec intérêt* des efforts déployés par le Secrétaire général pour rendre le Département de l'information mieux à même de mettre en place des antennes d'information dans les opérations de maintien de la paix et autres opérations hors Siège de l'Organisation des Nations Unies et d'en assurer le fonctionnement efficace, et prie le Secrétariat de continuer de veiller à ce que le Département soit associé à la phase de planification des futures opérations grâce à des consultations et des activités de coordination avec les autres départements organiques;

9. *Encourage* le Secrétaire général à renforcer encore davantage les dispositifs de consultation entre le Département de l'information et les autres départements organiques du Secrétariat, en particulier ceux qui s'occupent de questions de développement;

10. *Rappelle* sa résolution 53/22 du 4 novembre 1998, par laquelle l'Assemblée a décidé de proclamer l'année 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, et encourage le Secrétaire général à renforcer les moyens mis à la disposition du Département de l'information afin que celui-ci diffuse des informations et appelle l'attention de la communauté internationale sur le dialogue entre les civilisations et l'impact qu'il pourrait avoir en favorisant la compréhension mutuelle, la tolérance, la coexistence pacifique et la coopération internationale;

11. *Rappelle* sa résolution 53/202 du 17 décembre 1998, par laquelle l'Assemblée a décidé de désigner sa cinquante-cinquième session Assemblée du Millénaire et de convoquer un sommet du Millénaire qui fera partie intégrante de l'Assemblée du millénaire, et encourage le Secrétaire général à formuler et appliquer une stratégie d'information efficace sur le sujet pour faire en sorte que le sommet bénéficie d'un large appui international;

12. *Souligne* que toutes les publications du Département de l'information doivent répondre à un besoin précis, ne pas faire double emploi avec d'autres publications du système des Nations Unies et être produites aux moindres frais;

13. *Prend note avec satisfaction* des efforts que fait le Secrétaire général pour orienter la Bibliothèque Dag Hammarskjöld dans le sens d'une bibliothèque virtuelle et, parallèlement, le prie d'enrichir le fonds de livres et de revues de la Bibliothèque, notamment en acquérant des livres et des revues sur des questions intéressant la paix et la sécurité ainsi que le développement, afin qu'elle continue d'être une source d'information largement accessible sur l'Organisation des Nations Unies et ses activités;

14. *Prie instamment* le Secrétaire général de ne ménager aucun effort pour que les publications et autres services d'information du Secrétariat, notamment le site Web de l'Organisation des Nations Unies, donnent des informations détaillées, objectives et équitables sur les questions dont l'Organisation est saisie et traduisent un souci d'indépendance, d'impartialité, d'exactitude et de totale conformité aux résolutions et décisions de l'Assemblée générale;

15. *Note* que, dans sa résolution 53/59 B du 3 décembre 1998, elle avait demandé au Secrétaire général de veiller à ce que les représentants des États Membres aient pleinement et directement accès aux réunions d'information organisées au Siège par le Bureau de son porte-parole et de faire diffuser plus largement les comptes rendus de ces réunions, et, comme il n'y a pas été donné suite, réitère cette demande;

16. *Demande* au Secrétaire général de faire en sorte que toutes les informations présentées aux médias soient portées en temps utile à la connaissance des délégations;

17. *Réaffirme* l'importance que les États Membres attachent au rôle des centres d'information des Nations Unies, qui doivent diffuser efficacement dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, et surtout dans les pays où il faudrait que l'action de l'Organisation soit mieux comprise, une information complète et détaillée sur cette action;

18. *Réaffirme également* qu'il importe que tous les centres d'information des Nations Unies concourent à la réalisation des grands objectifs que le Comité de

l'information a définis dans son rapport sur les travaux de sa neuvième session¹⁰;

19. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement¹¹, dans lequel il note que les objectifs de l'intégration demeurent valables, et prend acte du fait qu'il juge nécessaire un effort concerté de résolution des problèmes soulevés par la réalisation du programme d'intégration dans un certain nombre de centres d'information;

20. *Note avec préoccupation* que, si le regroupement de centres d'information et de bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement dans des locaux communs a, dans une certaine mesure, permis de donner une image plus unifiée de l'Organisation des Nations Unies, l'intégration des centres d'information à des bureaux du Programme s'est en général soldée par un niveau d'exécution des programmes moins élevé et une gamme d'activités moins étendue, et le regroupement dans des locaux communs a souvent abouti à des frais d'exploitation plus élevés qu'auparavant et à des problèmes d'effectifs et de direction, et que, pour une large part, la politique d'intégration n'a pas encore atteint les objectifs annoncés qui étaient de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité;

21. *Prie* le Secrétaire général d'examiner, à titre prioritaire et au cas par cas, le fonctionnement des centres intégrés et de présenter des recommandations à ce sujet, en étroite collaboration avec les gouvernements hôtes, et de soumettre un rapport au Comité de l'information à sa vingt-deuxième session;

22. *Note en outre* que le Département de l'information a l'intention d'élaborer, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, une série de principes directeurs définissant le cadre opérationnel des centres intégrés, et prie le Secrétaire général de rendre compte de ces principes directeurs, avant qu'ils ne soient appliqués, au Comité de l'information à sa vingt-deuxième session;

23. *Réaffirme* le rôle qui lui revient quant à l'ouverture de nouveaux centres d'information des Nations Unies, et invite le Secrétaire général à faire les recommandations qu'il pourra juger utiles touchant la création et l'emplacement de ces centres;

24. *Prend note* des informations communiquées par le Secrétaire général dans son rapport concernant l'allocation de ressources aux centres d'information des Nations Unies en 1998¹², et demande au Secrétaire

général de continuer à étudier les moyens d'assurer une répartition rationnelle et équitable des ressources disponibles entre tous les centres d'information et de rendre compte au Comité de l'information à sa vingt-deuxième session;

25. *Se félicite* des mesures prises par certains États Membres pour apporter un soutien financier et matériel aux centres d'information des Nations Unies se trouvant dans leurs capitales, et invite le Secrétaire général à consulter, le cas échéant, les États Membres, par l'intermédiaire du Département de l'information, quant à la possibilité d'apporter aux centres, à titre volontaire, un soutien accru au niveau national, sachant que cet appui ne devrait pas se substituer à l'affectation de toutes les ressources financières nécessaires aux centres d'information des Nations Unies dans le budget-programme de l'Organisation;

26. *Prend note avec satisfaction* des demandes de la Croatie, du Gabon, de la Guinée, d'Haïti, de la Jamaïque et du Kirghizistan concernant la création de centres ou d'antennes d'information des Nations Unies;

27. *Constate* que la coopération ne cesse de se renforcer entre le Département de l'information et l'Université de la paix, au Costa Rica, qui fait office de centre de promotion des activités de l'Organisation et de diffusion de ses documents d'information, et prie le Secrétaire général de faire rapport sur ces activités;

28. *Exprime son plein appui* pour une diffusion large et rapide, avec exactitude et impartialité, des informations sur les activités de l'Organisation par la poursuite et l'amélioration de la diffusion des communiqués de presse, souligne qu'il importe que ces communiqués de presse paraissent dans toutes les langues officielles de l'Organisation et prie les autres organes compétents de l'Assemblée générale d'accorder à cette question l'attention qu'elle mérite;

29. *Souligne* que la radio est l'un des médias les plus économiques dont dispose le Département de l'information, que sa portée est considérable et qu'elle constitue un instrument important au service des activités des Nations Unies dans des domaines tels que le développement et le maintien de la paix, conformément à sa résolution 48/44 B;

30. *Encourage* la mise à disposition de programmes de Radio Nations Unies en plus grand nombre, dans toutes les langues disponibles, sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies sur l'Internet;

31. *Prie* le Secrétaire général d'appliquer pleinement les recommandations figurant au para-

graphe 9 de sa résolution 38/82 B du 15 décembre 1983 au sujet de l'introduction d'un programme complet en français et en créole dans le programme de travail du Groupe des Caraïbes du Service de radio et de vidéo;

32. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la conception et l'ampleur du projet pilote relatif à une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies¹³ et prie le Département de l'information de commencer dès que possible à exécuter le projet pilote, notamment en prenant contact avec les États Membres intéressés et les institutions spécialisées afin d'obtenir l'aide nécessaire à la réussite du projet, compte tenu du besoin de renforcer les ressources et services existants, et prie également le Secrétaire général de soumettre un rapport sur l'exécution de ce projet au Comité de l'information à sa vingt-deuxième session;

33. *Souligne* qu'il demeure important que le Département de l'information emploie les moyens traditionnels et les médias pour diffuser l'information sur les Nations Unies et encourage le Secrétaire général à continuer, par l'intermédiaire du Département de l'information, de tirer pleinement parti des derniers progrès des techniques de l'information, dont l'Internet, pour améliorer aux moindres frais la diffusion de l'information sur les Nations Unies conformément aux priorités fixées par l'Assemblée générale et en tenant compte de la diversité linguistique de l'Organisation;

34. *Prend note* des efforts faits par certains centres d'information des Nations Unies pour créer leur propre page Web dans les langues locales et recommande au Département de l'information d'encourager les autres centres d'information à créer des pages Web dans les langues locales respectives des pays hôtes;

35. *Se félicite* des efforts faits par le Secrétaire général pour développer le site Web de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les langues officielles de l'Organisation et, à cet égard, prend note de son rapport sur le développement, la mise à jour et l'enrichissement continus des sites Web de l'Organisation¹⁴ et le prie de développer davantage ses propositions relatives à l'option C exposées dans ce document, d'une manière économique et en privilégiant le contenu textuel, y compris les incidences correspondantes sur le budget-programme, en vue de leur examen par le Comité de l'information ou par les autres organes pertinents;

36. *Constate avec satisfaction* que le Département de l'information exécute un programme à l'inten-

tion des journalistes de la radio et de la presse écrite des pays en développement et des pays en transition et demande que le programme soit encore élargi afin d'accueillir un plus grand nombre de stagiaires des pays en développement;

37. *Souligne* le travail important qu'effectue l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et sa collaboration avec des agences de presse et des organismes de radio et de télédiffusion des pays en développement, de façon à diffuser l'information sur des questions prioritaires;

38. *Prie* le Département de l'information de continuer à assurer le plus large accès possible aux visites guidées des bâtiments de l'Organisation et de veiller à ce que les expositions organisées dans les locaux ouverts au public restent aussi instructives, actuelles, pertinentes et technologiquement novatrices que possible;

39. *Rappelle* ses résolutions relatives aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, en particulier les résolutions 51/138 B du 13 décembre 1996 et 52/172 du 16 décembre 1997, et encourage le Département de l'information, en coopération avec les pays intéressés et avec les organisations et organismes pertinents du système des Nations Unies, à continuer de prendre les mesures voulues pour sensibiliser le public du monde entier aux conséquences de cette catastrophe;

40. *Rappelle aussi* sa résolution 53/1 H du 16 novembre 1998 concernant la coopération internationale en vue du rétablissement de la santé de la population et de la régénération de l'environnement de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan, pour remédier aux conséquences des essais nucléaires, et encourage le Département de l'information, en coopération avec les organismes et les organes compétents du système des Nations Unies, à prendre les mesures appropriées pour faire mieux connaître à l'opinion publique mondiale les problèmes et les besoins de la région de Semipalatinsk;

41. *Rappelle* sa résolution 53/59 du 3 décembre 1998 et prie instamment le Département de l'information de prendre les mesures nécessaires, en fournissant des informations pertinentes et objectives, en vue de contribuer à la réalisation des principaux objectifs du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique¹⁵;

42. *Prie* Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-deuxième session en 2000, et à l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session en 2000, des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans la présente résolution;

43. *Prie* Comité de l'information de lui faire rapport à sa cinquante-cinquième session;

44. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-cinquième session la question intitulée «Questions relatives à l'information».

Projet de décision

Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information

L'Assemblée générale décide de porter de 93 à 94 le nombre des membres du Comité de l'information et de nommer le Mozambique membre du Comité.

50. Après l'adoption des projets de résolution et du projet de décision, le Comité a entendu des déclarations du représentant des Pays-Bas (au nom des États membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), de la Croatie (au nom des États membres du Groupe des États d'Europe orientale), du Guyana (au nom des États membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Égypte, du Royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Inde et du Chili.

51. Le représentant des Pays-Bas a pris note avec satisfaction du consensus auquel était parvenu le Comité et a dit sa conviction qu'il prévaudrait aussi au sein de la Commission des questions politiques spéciales de la décolonisation (Quatrième Commission). Il a réaffirmé que son groupe appuyait le processus d'intégration des centres d'information des Nations Unies aux bureaux extérieurs du PNUD; son groupe, qui avait parfaitement conscience qu'il existait des problèmes, était néanmoins persuadé que le Secrétaire général y remédierait. Le représentant de la Croatie a remercié les délégations de la souplesse dont elles avaient fait preuve durant les négociations. La représentante du Guyana a exprimé l'espoir que l'action à mener à long terme pour satisfaire les attentes des États Membres de l'ONU pour ce qui était des politiques et activités de l'Organisation en matière d'information s'appuierait sur les projets de résolution. Elle a également insisté sur l'importance que son groupe attachait aux consultations officieuses à composition non limitée en exprimant l'espoir que celles-ci deviendraient la pratique établie pour les travaux du Comité.

52. Le représentant de l'Égypte, se référant à la méthode de travail du Comité, a estimé que le groupe de travail à

composition non limitée devrait continuer à se réunir entre les sessions et discuter des stratégies d'information et de communication. Le représentant du Royaume-uni est convenu qu'en insistant, comme on le proposait, davantage sur le fond que sur les moyens, on ne pourrait que faire mieux passer le message de l'ONU. Le représentant de l'Inde s'est lui-aussi déclaré favorable au renforcement et à l'amélioration des méthodes de travail du Comité. Le représentant du Chili, partageant ce point de vue, a ajouté qu'il importait que le message des Nations Unies arrive jusqu'aux zones de conflit.

53. Le Président est convenu de consulter les membres du Comité pour étudier plus avant la suggestion du représentant de l'Égypte. Il a noté également que le Comité tiendrait une reprise de sa session en automne, avant que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) n'examine le point 91 de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session, intitulé «Questions relatives à l'information». Les propositions du Secrétaire général se rapportant à l'option C discutée dans son rapport sur le développement, la mise à jour et l'enrichissement continus des sites Web de l'ONU¹⁴ serait examiné à ce moment-là.

Notes

1.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 21 (A/35/21), annexe, sect. V.

2.

² Ibid., trente-sixième session, Supplément No 21 (A/36/21); ibid., trente-septième session, Supplément No 21 (A/37/21 et Corr.1); ibid., trente-huitième session, Supplément No 21 (A/38/21 et Corr.1 et 2); ibid., trente-neuvième session, Supplément No 21 (A/39/21); ibid., quarantième session, Supplément No 21 (A/40/21); ibid., quarante et unième session, Supplément No 21 (A/41/21); ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21); ibid., quarante-troisième session, Supplément No 21 (A/43/21); ibid., quarante-quatrième session, Supplément No 21 (A/44/21); ibid., quarante-cinquième session, Supplément No 21 (A/45/21); ibid., quarante-sixième session, Supplément No 21 (A/46/21); ibid., quarante-septième session, Supplément No 21 (A/47/21); ibid., quarante-huitième session, Supplément No 21 (A/48/21); ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 21 (A/49/21); ibid., cinquantième session, Supplément No 21 (A/50/21); ibid., cinquante et unième session, Supplément No 21 (A/51/21).

3.

³ Ibid., cinquante-deuxième session, Supplément No 21 (A/52/21/Rev.1).

4.

⁴ Ibid., cinquante-troisième session, Supplément No 21 (A/53/21/Rev.1).

5.

⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 21 (A/54/21).

6.

⁶ A/53/509.

7.

⁷ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Documents de la Conférence générale, vingt et unième session, Belgrade, 23 septembre-28 octobre 1980, vol. 1, Résolutions, sect. III.4, résolution 4/21.

8.

⁸ A/AC.198/1999/2.

9.

⁹ A/AC.198/1999/2.

10.

¹⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21), sect. III.D, recommandation 36.

11.

¹¹ A/AC.198/1999/3.

12.

¹² A/AC.198/1999/4.

13.

¹³ A/AC.198/1999/5.

14.

¹⁴ A/AC.198/1999/6.

15.

¹⁵ A/52/871-S/1998/318.

Annexe

Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information à l'ouverture de la vingt et unième session du Comité de l'information

1. Je voudrais tout d'abord adresser mes félicitations à tous les membres du nouveau Bureau qui viennent d'être élus. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer étroitement avec eux dans la poursuite de nos objectifs communs.

2. J'aimerais également saisir cette occasion pour rendre hommage à notre président sortant, M. José Alberto de Sousa et à ses collègues du bureau, MM. Abassy, Abubakar, Martinsen et Skrypko, pour l'efficacité avec laquelle ils ont conduit les travaux du Comité à une époque de transition et de réforme à l'ONU. Je me félicite par ailleurs du soutien et des sages conseils que le Comité m'a apportés depuis que j'ai pris mes fonctions de Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information, il y a un peu plus d'un an.

3. J'ai profondément apprécié la tradition bien ancrée du consensus qui a marqué les travaux du Comité, et je suis sûr que le même esprit nous permettra, cette année, dans l'exercice de notre mandat, de propager le message de l'Organisation des Nations Unies.

4. L'année écoulée a été une période de changement et de réforme pour l'Organisation. En répondant à l'appel du Secrétaire général en faveur de la réforme, le Département de l'information a effectivement joué le rôle qui lui incombait. J'avais informé le Comité, à sa dernière session, de ce que nous nous préparions à faire pour y contribuer. Durant l'examen des «Questions relatives à l'information», au sein de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, en novembre dernier, j'avais donné des informations complémentaires sur les mesures que nous adoptions pour réorienter les politiques et les activités du Département en vue de réaliser les objectifs fixés par le Secrétaire général. Je vais aujourd'hui vous parler des progrès que nous avons accomplis jusqu'ici. Le Comité est saisi de sept rapports traitant de certains aspects particuliers de l'action du Département, et ce pour répondre aux demandes du Comité lui-même et de l'Assemblée générale. L'un de ces rapports, qui porte sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/1999/2), traite directement des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures de réforme du Département.

5. En réfléchissant à ce que nous devons faire pour réorienter les activités du Département de l'information et en prenant les mesures nécessaires à cette fin, nous avons été inspirés par le fait que le Secrétaire général a clairement

affirmé le rôle essentiel de l'information et de la communication dans l'action de l'Organisation tout entière. Il a en effet souligné que les politiques de communication devaient se situer au cœur de la gestion stratégique de l'Organisation. Les impératifs de l'ère de l'information, que ce soit dans les relations internationales ou les affaires publiques, exigent de nous une intervention à la fois judicieuse et novatrice, ainsi que la création d'une «culture de la communication» dans tout le système des Nations Unies. Le Secrétaire général en a souligné, à plusieurs reprises, la nécessité, et il s'agit, pour mes collègues du Département et pour moi-même, de la première des priorités.

6. J'ai retenu de mes entretiens récents avec les autres hauts responsables de l'Organisation qu'ils étaient unanimes à reconnaître le rôle clef de l'information et de la communication dans tous les volets importants de leurs activités. J'ajouterais que, pour établir une «culture de la communication», il faut accorder à l'information et à la communication une place de choix dans toutes les politiques et tous les programmes que l'Organisation conçoit ou met en œuvre. Mais, pour ce faire, il faudra dégager les ressources nécessaires. Je n'ignore pas, bien entendu, les contraintes financières que connaît l'Organisation et, plus spécialement, le Département de l'information. Avec un budget à croissance zéro, la réorientation des politiques et programmes d'information doit se conformer aux limites budgétaires fixées. C'est ainsi que des activités telles que le développement de la communication avec les médias et le public, le renforcement de l'interaction avec les organisations non gouvernementales et l'appui à leurs activités, la mise au point de programmes novateurs pour les écoles et autres institutions de formation et le développement de la communication avec le secteur privé ne peuvent se réaliser que moyennant une amélioration de la productivité. Nous n'avons pas d'autre option que d'optimiser l'utilisation des ressources limitées dont nous disposons.

7. À bien des égards, «ère de l'information» est synonyme de «technologie de l'information», ce qui place évidemment au premier plan le rôle croissant de l'Internet. Je dois pourtant souligner également les progrès exceptionnels qui ont été accomplis dans des domaines tels que la télé et la radiodiffusion et le rythme de production et la qualité des publications. De nombreux pays en développement n'ayant pas encore accès aux nouvelles technologies, le Département de l'information continue d'intervenir sur tous les fronts. Il faut ainsi gérer et améliorer constamment les moyens de diffusion

traditionnels, tout en introduisant aussi rapidement que possible les nouvelles technologies, en tenant compte des particularités des pays ou des régions.

8. Au Siège et dans plusieurs centres d'information des Nations Unies – je le souligne avec satisfaction –, nous avons su tirer parti de mieux en mieux des possibilités qu'offre l'Internet. Le site Web de l'Organisation des Nations Unies utilise désormais les six langues officielles de l'Organisation même si nos efforts pour assurer la parité entre toutes les langues ne sont pas toujours couronnés de succès.

9. L'essentiel de la documentation de l'Organisation est publié dans les deux langues de travail, à savoir l'anglais et le français. Assurer, dans ce domaine, la parité entre toutes les langues entraînerait une dépense considérable. Le Secrétaire général analyse les divers aspects de cette question dans le rapport qu'il consacre à l'expansion, la gestion et l'enrichissement constants des sites Web de l'Organisation (A/AC.198/1999/6) et dont le Comité est saisi.

10. Le rapport du Secrétaire général décrit trois démarches possibles. La première consisterait à traduire aussi rapidement que possible dans les autres langues la documentation actuellement disponible. La seconde viserait le même objectif, mais dans des délais plus longs. La troisième démarche consisterait à transférer progressivement sur la page Web autant de documents que possible dans les quatre autres langues, en tenant compte des possibilités financières actuelles. C'est à notre avis la troisième solution qui est la plus indiquée. Mais, même en s'en tenant à cette solution, il faudrait dégager un minimum de ressources financières pour assurer la viabilité du service.

11. Le désir qu'ont manifesté les États Membres de voir l'Organisation employer toutes ses langues officielles sur son site Web reflète l'intérêt considérable que suscite ce service dans le monde entier. Le nombre de visites enregistrées sur le site de l'Organisation a considérablement augmenté au cours de l'année écoulée. Au 23 avril, ce nombre était de 45,8 millions depuis le début de l'année, contre environ 25 millions à la même date l'année dernière. Phénomène encore plus encourageant, le site est de plus en plus connu dans le monde. Cette année, il a été consulté à partir de quelque 150 pays. Si l'essentiel des consultations se fait encore à partir des pays industrialisés, les indicateurs de croissance actuels indiquent une expansion très rapide et prometteuse des consultations émanant de pays en développement.

12. Le recours aux nouvelles technologies, notamment l'Internet, pour étendre le rayon d'action du Département, a entraîné des réaffectations de personnel, ce qui va dans le sens des priorités établies. J'ai donc créé, dans mes services, une Section de la technologie de l'information à laquelle ont

été affectés des fonctionnaires issus de différents services du Département. Je dois cependant redire que, pour permettre la poursuite de cette entreprise, des ressources supplémentaires devront être prélevées sur le budget-programme ordinaire.

13. Les possibilités exceptionnelles de diffusion qu'offre l'Internet nous ont incités à recourir à ce média pour publier une large gamme de matériaux d'information, notamment des déclarations du Secrétaire général, des rapports des principaux organismes intergouvernementaux, des bulletins d'information quotidiens, des documents promotionnels sur les principaux thèmes et priorités de l'Organisation, des informations sur les grandes conférences mondiales et les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et de nombreux autres produits.

14. Le Département utilise les capacités multimédias de l'Internet pour transmettre ses programmes radio et vidéo. Par le biais de la nouvelle page Web audiovisuelle créée cette année, il utilise également l'Internet pour diffuser directement des programmes de radio vers les régions où l'utilisation de l'Internet en mode multimédia est possible. On s'emploie à mettre en place les moyens techniques qui permettront aux stations de radiodiffusion d'utiliser les programmes et les clips audio affichés sur cette page, la transmission de ces matériaux devant y gagner en rapidité. Avec les améliorations à venir, ce service se substituera à la méthode plus laborieuse de l'envoi de programmes de radio sur bandes magnétiques. On s'efforce parallèlement d'améliorer la formation du personnel en vue de renforcer ses compétences et d'améliorer la qualité de la production. Le renforcement de la coopération avec les programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies a permis de diversifier les matériaux proposés à la diffusion.

15. Le Comité est saisi d'un rapport sur le projet pilote destiné à déterminer la viabilité d'un projet de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies, faisant l'objet du document A/AC.198/1999/5. Comme suite à une demande du Comité, le rapport décrit comment le projet pourrait être réalisé dans toutes les langues officielles. À ce stade, je tiens à souligner que, pour mener à bien le projet à long terme, il faudra disposer d'importantes ressources extrabudgétaires. Or, jusqu'à présent, aucun État Membre ou organisation n'a fait d'offre concrète. Dans ces conditions, nous ne pouvons donc qu'attendre de recevoir des offres, avant d'entamer des démarches concrètes visant à mettre en œuvre le projet.

16. Dans le domaine de l'image, le Département suit de près les innovations techniques qui devraient permettre d'intensifier l'usage de la télévision et de la vidéo sur le site Web de l'Organisation. Actuellement, des photographies du

Secrétaire général prises lors de missions diplomatiques importantes sont transmises sous forme numérique au Siège et immédiatement accessibles via l'Internet. Des démarches ont également été engagées auprès de diffuseurs internationaux pour leur proposer des séquences télévisées. Outre la diffusion de «L'ONU en action» sur Cable News Network et les réseaux nationaux de diffusion dans le monde entier à des millions de téléspectateurs, on envisage d'afficher des séquences de vidéo en continu et des fichiers numériques sur l'Internet lorsque les coûts et la technologie rendront cette méthode plus appropriée. Nous envisageons d'adopter la technologie numérique qui devrait remplacer la technologie analogique dans un proche avenir. En fait, cette nouvelle technologie devrait remplacer entièrement l'ancienne aux États-Unis d'Amérique et dans d'autres pays industrialisés dans les 10 années à venir. Pour le Département de l'information, il s'agit donc de prendre toutes les dispositions nécessaires pour acquérir, dans les limites des ressources dont il dispose, de nouveaux équipements et accéder à la nouvelle technologie, afin de permettre à l'Organisation des Nations Unies d'être pleinement opérationnelle dans le nouvel environnement technologique.

17. Les nouvelles technologies constituent, de fait, un facteur clef dans l'expansion de la communication et la transmission rapide de messages à des audiences cibles. Toutefois, le contenu et la qualité des messages continuent de déterminer le niveau d'efficacité. Nous avons donc pris d'importantes mesures pour améliorer notre système de collecte et de diffusion des informations. J'ai ainsi affecté des fonctionnaires à la Division des médias pour lancer, à petite échelle, un Service des informations des Nations Unies. La Division elle-même sera rebaptisée Division des services d'information et des médias, afin de bien mettre l'accent sur l'information. Avec l'assistance des centres et des services d'information des Nations Unies et par le biais du courrier électronique ou de la télécopie, le Service des informations transmettra directement des flashes spéciaux aux grands médias et autres guides d'opinion. En outre, le Département continuera de faire publier, de manière planifiée et coordonnée, des articles des hauts responsables de l'Organisation dans les journaux et revues du monde entier. Le nouveau service s'attachera à ce que, partout, les médias puissent recevoir, dans un format directement utilisable, les toutes dernières informations de l'Organisation des Nations Unies dès leur publication au Siège.

18. Depuis longtemps déjà, la communauté internationale a reconnu la capacité unique qu'a l'Organisation des Nations Unies de rassembler tous ses Membres pour résoudre des problèmes de dimension mondiale, c'est-à-dire des problèmes qui dépassent les frontières étatiques et ne peuvent être

résolus par un seul État ou un petit groupe d'États. Nombre de mandats définis par l'Assemblée générale ont trait à de tels problèmes, et le Département de l'information a pour responsabilité première d'aider à faire comprendre ce rôle essentiel de l'Organisation. Dans le contexte de la réorientation des activités du Département, le renforcement des mécanismes de collaboration avec les départements thématiques contribuera beaucoup à améliorer le contenu et la qualité des messages de l'Organisation concernant les grandes questions mondiales. On s'est donc efforcé de mettre en place des mécanismes de collaboration qui tiennent compte des spécificités de chaque département thématique.

19. L'année dernière, nous avons célébré le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que le cinquantième anniversaire des missions de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Le Département a collaboré étroitement avec les départements thématiques et les bureaux pour organiser des activités spéciales d'information, notamment des expositions, des manifestations spéciales en partenariat avec des organisations non gouvernementales et des établissements d'enseignement, et la production de dossiers de presse, d'affiches et autres matériaux d'information dont un documentaire vidéo.

20. Un certain nombre de grandes conférences mondiales concernant les questions économiques et sociales sont prévues pour les années à venir. Le Département a déjà renforcé sa collaboration avec les départements concernés, à tous les échelons, en vue d'élaborer des stratégies d'information efficaces en prévision des conférences et des prochaines sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

21. Sous l'impulsion du Conseil économique et social, on a accordé une attention accrue aux activités liées au développement. Des réunions de haut niveau, notamment avec la participation des institutions de Bretton Woods, ont ravivé l'intérêt des médias pour ces questions. Le Département a collaboré étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales et le Conseil économique et social en vue de mobiliser l'intérêt des médias et de favoriser la couverture médiatique de ces grandes réunions.

22. Le Département attache également une grande importance à la question de la parité entre les sexes, qui est inscrite dans toutes les stratégies d'information qu'il a élaborées concernant les interventions de l'Organisation dans les domaines économique et social.

23. En matière de paix et de sécurité, on a fait un grand pas en avant en instaurant d'étroites relations de travail avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Je dois dire avec beaucoup de

satisfaction qu'en accord avec l'opinion du Secrétaire général selon laquelle l'information et la communication doivent se situer au cœur de la gestion stratégique de l'Organisation, toutes les parties concernées sont convenues que l'information et la communication devraient faire partie de leurs préoccupations essentielles. Du fait de l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les départements concernés, le Département de l'information est désormais associé, dès le début, aux consultations et aux préparatifs concernant les missions de maintien de la paix et autres missions sur le terrain. Les départements concernés peuvent ainsi affecter les ressources nécessaires au volet «information» de ces missions, de manière planifiée plutôt que ponctuelle. Le Département assure désormais la coordination de l'information et de la communication pour les opérations sur le terrain. Menée en collaboration étroite avec le Département des opérations de maintien de la paix, une étude approfondie de l'expérience acquise dans les opérations de maintien de la paix nous a permis d'élaborer des directives afin d'intégrer des éléments information et communication dans les opérations sur le terrain.

24. Bien entendu, l'élément primordial reste notre partenariat avec les médias et en particulier avec les correspondants accrédités auprès de l'ONU. C'est un partenariat que j'entends personnellement promouvoir. Outre les mesures importantes que nous avons prises pour pouvoir diffuser rapidement et efficacement les informations, nous nous employons aussi à renforcer notre coopération avec les médias. Ce matin, avec la participation de personnalités importantes et respectées du monde des médias, nous avons commémoré la Journée mondiale de la liberté de la presse. C'est une journée particulièrement importante, puisqu'elle est le fruit des délibérations du Comité et de l'Assemblée générale.

25. Le Bureau du porte-parole du Secrétaire général assume deux fonctions : fournir et diffuser auprès des médias des informations concernant les questions prioritaires dont est saisie l'Organisation et assister le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint dans leurs activités liées aux médias, telles que les interviews ou les conférences de presse.

26. Le porte-parole du Secrétaire général tient quotidiennement, à 12 h 30, une séance d'information à l'intention des correspondants presse accrédités auprès de l'Organisation et des délégations. Ces séances, qui portent sur les activités et les déclarations du Secrétaire général, les informations importantes provenant du siège et les principales activités que l'Organisation entreprend dans le monde, constituent la source première des informations les plus récentes concernant l'Organisation. Les points saillants de ces séances d'information quotidiennes sont repris et affichés sur le site Web de

l'Organisation le même jour à 15 heures, pour être accessibles au plus grand nombre. Pour favoriser une meilleure couverture médiatique des activités, les séances d'information du vendredi comportent des éléments d'information sur certaines activités de la semaine suivante.

27. Le porte-parole et son personnel donnent des interviews, organisent des entrevues avec les hauts responsables de l'Organisation, tiennent des séances d'information et fournissent des informations actualisées en répondant aux questions et en élaborant des fiches de synthèse sur des sujets importants concernant l'Organisation.

28. Dans le domaine de la télévision, la coopération que nous avons engagée avec les grands organismes de télévision du monde entier en vue d'organiser le forum annuel de la télévision se poursuit avec la participation d'un plus grand nombre de coorganisateurs. Nous avons déjà entamé les préparatifs pour l'année en cours, les thèmes retenus cette année ayant trait au rôle que joue la télévision dans la promotion de la paix, du développement et des droits de l'homme. Le Département contribue également à l'organisation d'une grande conférence que Cable News Network tient cette année au Siège de l'Organisation, dans le cadre du resserrement des liens que l'ONU entretient avec ce média international. Par ailleurs, nous avons récemment accueilli une réunion d'éditorialistes à qui de hauts responsables de l'Organisation ont donné des informations détaillées qui devraient leur permettre de mieux comprendre nos activités et donc d'en rendre mieux compte dans leurs écrits. Ce que je cherche à souligner, c'est que nous avons adopté une démarche dynamique dans la coopération que nous entretenons avec nos partenaires des médias.

29. L'Organisation des Nations Unies reconnaît le rôle essentiel que joue la société civile dans la poursuite des objectifs de l'Organisation. La Charte elle-même évoque le rôle des organisations non gouvernementales. Le Département a, depuis toujours, mis l'accent sur ce partenariat. Aujourd'hui, l'importance du rôle de la société civile n'est plus à démontrer.

30. Nombreuses sont les organisations non gouvernementales qui souhaitent s'associer au Département, ce que je considère comme une marque de confiance. Près de 1 600 organisations non gouvernementales sont actuellement associées au Département, chiffre qui devrait être dépassé avant la fin de l'année en cours. Notre programme de séances hebdomadaires d'information, notre conférence annuelle ainsi que toute une série d'activités communes et de nombreux autres services continuent de renforcer les relations que nous entretenons avec ces partenaires importants.

31. La Charte des Nations Unies commence par une référence aux générations futures. Et c'est précisément ce groupe que visent nos programmes d'éducation. Les ateliers destinés aux enseignants, les journées «étudiants» à l'ONU, les conférences organisées à l'intention des étudiants sur divers thèmes intéressant l'Organisation, les téléconférences destinées à quelque 5 000 écoles du Canada, du Mexique et des États-Unis d'Amérique, les visites guidées et programmes de groupe spéciaux et les publications d'accès facile illustrent l'importance que nous accordons à l'adoption d'une démarche plus dynamique dans l'instauration de partenariats en matière d'information et de communication.

32. Le Département vient de créer une nouvelle page Web qui devrait stimuler de nouveaux partenariats et inciter les milieux d'affaires à fournir un soutien et qui devrait permettre aux entreprises de trouver les services de l'Organisation des Nations Unies qui leurs sont utiles. Trente-six heures à peine après son lancement, en janvier 1999, cette page avait été visitée plus de 10 000 fois. Les entreprises peuvent ainsi non seulement offrir leurs produits et leur savoir-faire mais également exploiter les études statistiques et techniques de l'ONU et s'appuyer sur les normes et accords internationaux visant à faciliter notamment le commerce, les investissements, les communications et les transports internationaux.

33. L'Organisation des Nations Unies est une source importante d'études et de documents très demandés par les établissements universitaires et les instituts de recherche. Toutefois, il est également nécessaire de diffuser des informations sous forme de publications d'intérêt plus général. Il s'agit notamment de publications qui décrivent les activités de l'Organisation et reproduisent ses décisions et déclarations. Le Département s'attache actuellement à relancer son programme de publications en l'axant davantage sur la demande, de façon à mettre en évidence le lien entre les activités de l'Organisation et la vie quotidienne de la population partout dans le monde.

34. Les données fournies par l'enquête sur le lectorat ont permis d'accroître la qualité des principales publications du Département. *La Chronique de l'ONU* est plus orientée sur les mandats thématiques du Département alors que *l'ABC des Nations Unies* a été amélioré en fonction des conclusions de l'enquête. Le Département s'efforce de faire en sorte que cette publication continue de répondre à l'attente de ses utilisateurs, y compris du point de vue commercial. L'utilisation rationnelle du support électronique et de ses capacités de recherche permet également de compléter les possibilités offertes par les publications sur papier.

35. Les techniques modernes ont permis de raccourcir les délais de production des futures éditions de *l'Annuaire des Nations Unies*. Une fois le retard comblé, le Département

pourra lancer un projet générateur de revenus, à savoir un CD-ROM qui rassemblera les 50 premières parutions de *l'Annuaire*, de 1946 à 1996. La publication électronique est dorénavant le principal support de diffusion du magazine *Development Business*, qui doit rester très proche de l'actualité. Une version pour site Web de son contenu a d'ailleurs été mise au point en coopération avec la Banque mondiale.

36. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld continue de se doter de nouvelles technologies au fur et à mesure de sa conversion en bibliothèque virtuelle accessible partout dans le monde. Sa page Web, publiée dans les six langues officielles de l'Organisation, continuera de s'enrichir et sera agrémentée d'un thésaurus dans les six langues afin de faciliter la recherche d'informations. Le texte intégral des documents des Nations Unies sera accessible à partir du système à disques optiques grâce au programme de numérisation dans toutes les langues officielles. La communication électronique accélérera également la transmission des documents aux 350 bibliothèques de dépôt dans le monde ainsi que la communication avec leurs utilisateurs.

37. L'action des centres d'information des Nations Unies disséminés dans le monde mérite d'être soulignée car elle est capitale. Le principe directeur à cet égard repose sur le projet «Optique mondiale : approches locales». Malgré les ressources limitées dont il dispose, le Département s'efforce d'accroître l'accès des centres aux nouvelles technologies et d'améliorer la communication tant avec le Siège qu'au niveau local.

38. Les activités des centres d'information des Nations Unies doivent être envisagées compte tenu du rôle accru donné à la communication par le programme de réorientation. Force est de reconnaître que le fonds de ressources mis à la disposition des centres s'est considérablement amenuisé au cours de ces dernières années. Face à cette situation, nous nous efforçons d'améliorer sans cesse la productivité. Toutefois, chaque centre d'information doit disposer d'un minimum de ressources humaines s'il veut obtenir des résultats concrets. Malgré tout, un grand nombre de nos centres ont enregistré des succès remarquables en coopérant avec les médias, en organisant des expositions et des manifestations exceptionnelles avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales locales, en élaborant des publications ainsi que des pages Web dans les langues locales, pour n'en citer que quelques-uns.

39. En regroupant plusieurs centres d'information avec des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement, on cherchait à réaliser des économies tout en améliorant la productivité. Le Comité était saisi d'un rapport sur la question publié sous la cote A/AC.198/1999/3. Les leçons tirées de l'expérience de plusieurs de ces centres

intégrés montrent que ces objectifs n'ont pas toujours été atteints. Des mécanismes consultatifs ont été créés avec le PNUD afin de trouver des solutions aux problèmes identifiés et j'espère que ces consultations seront fructueuses. Cependant, l'expérience acquise jusqu'à présent met en lumière la nécessité d'aborder les propositions de regroupement avec beaucoup de prudence et de tenir compte de tous les éléments pertinents.

40. L'instauration d'une «culture de la communication», la réorientation des activités du Département à cette fin, la capacité du Département de répondre de façon énergique aux défis posés par «l'ère de l'information» sont autant d'impératifs exigeant une redéfinition et un renouvellement du Département de l'information. Ces objectifs pourront être atteints d'une part grâce aux réformes structurelles nécessaires mises en oeuvre dans le Département en coopération avec le Cabinet du Secrétaire général et d'autre part par la modernisation des méthodes de travail et l'amélioration de la productivité.

41. La gestion stratégique des politiques d'information et de communication de l'Organisation ainsi que l'élaboration des stratégies globales de communication ont subi des modifications structurelles d'importance. Afin de bien montrer tout l'intérêt qu'il attache à ces questions, le Secrétaire général a nommé un directeur de la communication dans son Cabinet. Il l'a autorisé à convoquer toutes les semaines le Groupe de la communication, dont je fais partie, comme le Sous-Secrétaire général aux relations extérieures, le Rédacteur du Cabinet du Secrétaire général, le Conseiller spécial du Secrétaire général, le Porte-parole ainsi que des représentants des divers services du Secrétariat. Cette décision fait suite à la recommandation formulée par l'Équipe spéciale sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies tendant à renforcer la coordination entre les divers services du Secrétariat et le groupe chargé de l'information et de la communication au Cabinet du Secrétaire général. Le Groupe de la communication nous a permis de ne jamais perdre de vue les priorités fixées par le Secrétaire général en la matière et a donné plus de cohérence à nos activités.

42. Par ailleurs, j'ai créé un Groupe de planification de la stratégie de la communication, composé de tous les directeurs et chefs de service, avec lequel je tiens des réunions hebdomadaires. Cette nouvelle approche a eu pour résultat d'améliorer la communication et la cohérence dans le Département, tout en fournissant un aperçu des grandes lignes stratégiques et des délibérations des hauts responsables de l'Organisation.

43. Je vous ai présenté plusieurs aspects des activités du Département et j'attends avec intérêt les observations que formuleront les États Membres à l'occasion de la présente session. En conclusion, je voudrais vous remercier de votre

soutien constant et vous assurer que le Département est fermement décidé à poursuivre son étroite collaboration avec vous.

44. Au paragraphe 42 de sa résolution 53/59 du 3 décembre 1998, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information à sa vingt et unième session des activités du Département de l'information.

45. Au cours de la période à l'examen et dans le cadre des efforts qu'il déploie pour mieux sensibiliser le public aux buts et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le monde, le Département de l'information a continué de nouer des partenariats et de renforcer les courants de communication établis avec des rediffuseurs d'information très divers, notamment les médias, les établissements d'enseignement, les bibliothèques de dépôt des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et d'autres composantes de la société civile. Les programmes d'éducation et de formation, les manifestations exceptionnelles organisées pour marquer certaines journées ou années commémoratives, les expositions et les services offerts au public ont également permis d'accroître l'intérêt de ce dernier pour l'Organisation.

46. En soulignant qu'il importe de promouvoir une «culture de la communication» dans l'ensemble de l'Organisation, le Secrétaire général a mis l'accent sur le rôle essentiel que joue le Département de l'information en aidant à améliorer les informations diffusées sur les activités d'autres départements organiques. Le Département tient maintenant un calendrier des manifestations exceptionnelles à l'échelle du système et des expositions organisées au Siège et incite tous les bureaux, programmes, fonds et institutions spécialisées à mettre régulièrement à jour leurs informations. Le public et la presse peuvent avoir accès à ce calendrier sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies.

47. Très récemment encore, les communiqués de presse du Département, très appréciés parce qu'ils donnent des informations actualisées et détaillées, n'étaient distribués qu'à un nombre restreint de personnes au Siège et – beaucoup plus tard – aux centres et services d'information des Nations Unies par l'intermédiaire de la valise diplomatique. Aujourd'hui, grâce à Internet, ils sont diffusés presque instantanément dans le monde entier. Ils contiennent des comptes rendus détaillés des travaux des réunions intergouvernementales tenues à l'Organisation des Nations Unies ainsi que d'autres renseignements concernant les Nations Unies, qui sont communiqués à la presse, aux services ministériels des États Membres, au réseau mondial des centres et services d'information des Nations Unies et autres bureaux hors Siège de l'ONU ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et au grand public.

48. Les «Daily Highlights» sur les nouvelles de dernière minute concernant l'Organisation des Nations Unies sont diffusées toute l'année et disponibles sur supports électronique et papier. Des articles sur les principaux événements sont publiés sans délai sur le site Web de l'ONU, avec indication des liens permettant d'accéder aux principales sources (par exemple communiqués de presse et résolutions du Conseil de sécurité) dans la mesure du possible.

49. La production et la diffusion de programmes radiophoniques reste l'un des moyens d'information les plus rentables et les plus vastes dont dispose le Département et des progrès notables sont accomplis dans l'exploitation des nouvelles techniques de communication afin d'en accroître la portée.

50. Le Département publie des pages d'information en anglais, en chinois, en espagnol et en français sur son site Web. Le contenu en est progressivement enrichi grâce à l'introduction de documentaires vidéo pouvant être téléchargés par des particuliers et des stations de radio. Dans le cadre des efforts massifs qu'il a entrepris pour améliorer la diffusion électronique d'informations radiophoniques, le Département a pris des dispositions avec l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Département des affaires économiques et sociales afin de publier le programme hebdomadaire «Women» sur leur page Web commune.

51. Le Département a continué à diffuser à la radio tous les jours des émissions en plusieurs langues, faisant le point de l'actualité à l'ONU et dans les organismes du système, notamment les réunions des organes intergouvernementaux, les déplacements et les entretiens du Secrétaire général et les activités sur le terrain. À l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par exemple, le Département a produit une série de 10 émissions sur la population et les droits de l'homme, diffusé un message sur les droits de l'homme dans 15 langues et retransmis en direct sur cinq continents un entretien radiodiffusé avec la Haute Commissaire aux droits de l'homme.

52. Les programmes produits dans les langues officielles et non officielles couvraient un large ensemble de questions importantes relevant du système des Nations Unies, notamment la lutte contre la drogue, le travail des enfants, les droits de l'homme et la promotion des femmes, la démographie et le développement, les changements climatiques, la lutte contre le VIH/sida, la nouvelle campagne de lutte contre le paludisme, la protection des civils dans les conflits armés, la lutte contre la pauvreté et l'aide d'urgence de l'ONU en Amérique centrale.

53. Dans le domaine de la télévision, le Département met l'accent sur des produits prisés par les journalistes de l'extérieur. Il s'attache également à resserrer la coopération entre les organismes du système des Nations Unies et les réseaux de télévision nationaux. La série de reportages télévisés «l'ONU en action» continue d'être distribuée auprès d'une centaine d'organes de diffusion à travers le monde.

54. Le Département, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la chaîne de télévision publique allemande ZDF ont signé un important accord de coproduction en vertu duquel le ZDF produirait cinq documentaires sur le thème intitulé «Enfants sans enfance». La sortie de ces documentaires doit en principe coïncider en octobre avec la date à laquelle la population mondiale devrait atteindre 6 milliards. Ce type d'accord, où l'expérience du système des Nations Unies se conjugue aux talents d'un grand organe de diffusion, illustre la façon dont le Département entend nouer des alliances avec d'importants acteurs du monde des médias internationaux.

55. Afin de mieux intégrer l'usage de l'Internet aux activités de production et de diffusion du Département, un Groupe de la promotion et de la distribution de supports multimédias a été créé en fusionnant des activités qui avaient été menées jusqu'ici séparément. Le nouveau service regroupe la sonothèque, la cinémathèque, la vidéothèque et la photothèque ainsi que le service de la promotion et de la distribution. Ce service met actuellement au point une base de données réunissant toutes les archives de production du Département et qui offrira à l'Organisation d'importants avantages à long terme. Le service de production disposera de nouvelles installations qui répondront aux besoins des utilisateurs des nouvelles techniques de l'information tout en continuant à aider pleinement les utilisateurs traditionnels de produits multimédias du Département.

56. L'Intranet de l'ONU constitue un important élément d'accès en ligne, moyen que le Département utilise pour diffuser des informations auprès des fonctionnaires du Secrétariat. Sachant que les informateurs doivent eux-mêmes être renseignés, le Département inclut tous les jours et tous les mois des faits d'actualité sur l'évolution de la situation politique dans le monde ainsi que toute une série d'informations et un calendrier des activités menées par l'ONU et d'autres organismes à l'échelle mondiale. Le Département entend étendre sa présence sur l'Internet de manière coordonnée et intégrée.

57. Le Département continue d'offrir des possibilités de stage à des journalistes de radio et de télévision des pays en développement. Son programme de formation annuel d'une durée de six semaines organisé à l'intention de journalistes stagiaires ou expérimentés débutera à la mi-septembre avec

des participants originaires de 20 États Membres dont quatre parrainés par la Fondation Friedrich Ebert d'Allemagne. Le Département envisage également de créer un programme similaire à l'intention de journalistes des pays développés.

58. Du 15 octobre au 20 novembre 1998, le Département a organisé au Siège un stage de formation à l'intention de neuf journalistes Palestiniens. Le stage comprenait notamment des exposés présentés par deux hauts responsables et une formation pratique dans divers départements, en plus de deux semaines de cours à la «School of International and Public Affairs» de Columbia University, ainsi que des exposés et des séminaires présentés et dirigés par de grands organes de presse de New York.

59. Le Forum mondial sur la télévision des Nations Unies est une illustration des initiatives lancées par le Département pour renforcer le partenariat avec ses principaux mandants, en l'occurrence les organes d'information et le secteur de la télévision. Le troisième Forum s'est tenu en novembre 1998 sur le thème de l'avenir de la mémoire audiovisuelle : regard sur le XXe siècle et vers le XXIe siècle. Cela a permis, encore une fois, à des dirigeants, des experts et d'autres intéressés venus du monde entier de se réunir pour examiner certains problèmes majeurs qui se posent aux chaînes de télévision à l'échelle planétaire et le rôle primordial que la télévision joue dans la recherche de solutions aux grands problèmes de notre temps. Le record de participation et la diversité de la représentation géographique avec des représentants de plus de 80 pays en ont attesté le succès. Le nombre d'organisations sous le parrainage desquelles le Forum s'était déroulé confirmait également l'intérêt croissant qu'il suscitait. Outre Radiotelevisione Italiana et Mediaset qui avaient appuyé l'organisation du Forum précédent, il y avait notamment l'International Council of the National Academy of Television Arts and Sciences et NHK (la Télévision publique japonaise). Le Forum avait été en outre placé sous le patronage de l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT), de la National Association of Television Program Executives et de TV5, la chaîne mondiale française de télévision par satellite. Le Ministère italien des affaires étrangères et la Mission permanente du Japon ont apporté un concours dont le Département leur est reconnaissant.

60. Le Département, en étroite coopération avec d'autres services organiques du Secrétariat et des programmes et fonds du système des Nations Unies continue à orienter plusieurs de ses activités sur la suite à donner au cycle de conférences mondiales des années 90. Deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale sont également en préparation. La première doit se tenir à New York du 30 juin au 2 juillet 1999 et évaluera les mesures prises depuis la Conférence interna-

tionale sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire en 1994. La deuxième qui aura également lieu à New York, du 27 au 29 septembre 1999, procédera à l'évaluation du Programme d'action en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement, suite à la Conférence tenue à la Barbade en 1994. Les activités d'information prévues pour cette session extraordinaire sont menées en étroite coopération avec l'Alliance des petits États insulaires. Afin de faire bien connaître cet événement dans les petits États insulaires des Caraïbes, du Pacifique et de l'océan Indien, le Département s'attache à établir des partenariats avec certains centres d'information des Nations Unies, bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement et les commissions régionales pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour l'Asie et le Pacifique.

61. Au cours de l'année écoulée, le Département a également travaillé en étroite coopération avec d'autres bureaux organiques pour promouvoir deux initiatives des Nations Unies dans le domaine du développement : la présentation du point de vue de l'ONU dans le débat mondial sur des questions liées à la mondialisation des finances et de l'économie, et l'établissement de nouveaux liens entre l'Organisation des Nations Unies et le secteur privé. Il a également favorisé le partenariat avec les milieux d'affaires, sous la houlette du Secrétaire général, ce qui s'est concrétisé par des réunions qu'il a eues avec les membres de la Chambre de commerce internationale et des chefs d'entreprise américains au début de 1998, son importante déclaration au Forum mondial des chefs d'entreprise tenu à Davos et l'ouverture au début de 1999 d'un site Web consacré à l'interaction avec le secteur des entreprises.

62. Juste avant la Journée des droits de l'homme en 1998, le Département a lancé de nombreux projets au Siège et sur le terrain. L'une de ses initiatives visait à faire insérer des pages publicitaires gratuites dans les magazines à bord des avions pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Y figuraient notamment des photographies d'archives, des extraits de la Déclaration universelle, des graphiques pour l'emblème spécial et le slogan ainsi que d'autres renseignements généraux. Huit magazines ont inséré ces matériaux.

63. De nombreuses manifestations ont été organisées au Siège le 10 décembre 1998 dont plusieurs en étroite coopération avec le Département de l'information, la Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence et le Bureau de la Sous-Secrétaire générale aux relations extérieures entre autres. Le Département a coopéré avec le National Council of the National Academy of Television Arts and Sciences à l'organisation et à la projection de

films documentaires les 3, 4, 7 et 9 décembre à l'auditorium de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld dans le cadre du Festival du film sur les droits de l'homme. La première du documentaire «For Everyone, Everywhere», contenant des éléments d'archives de l'histoire de la Déclaration universelle, a eu lieu le 7 décembre 1998.

64. Une autre manifestation organisée conjointement par le Département et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme mettait en présence trois messagers de la paix, Luciano Pavarotti, Michael Douglas et Anna Cataldi. Ils ont présenté au Secrétaire général la version, en livre de poche illustré, de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui a ensuite été distribuée aux enfants en visite. Cette édition de la Déclaration universelle sera publiée en 260 langues. Il y a eu également l'ouverture de l'exposition sur les droits de l'homme, une manifestation spéciale organisée conjointement par la Mission permanente de la République de Saint-Marin, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Département pour lancer la page Web de l'ONU consacrée à la Déclaration universelle des droits de l'homme dans les langues officielles de l'Organisation ainsi qu'une soirée de récital dans la salle de l'Assemblée générale avec Luciano Pavarotti et Wynton Marsalis.

65. Le Département élabore actuellement des stratégies de communication aux fins des grandes réunions qui se tiendront en l'an 2000. Il a étudié avec les autres bureaux fonctionnels concernés les grandes lignes et les éléments de ces campagnes d'information mondiales, qui seront présentés à nos collègues de l'ensemble du système lors de la prochaine session du Comité commun de l'information des Nations Unies qui doit avoir lieu en juillet. Ces stratégies s'inscrivent dans le cadre du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui se tiendra à Vienne du 10 au 17 avril 2000; de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen quinquennal de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui se réunira à New York du 5 au 9 juin 2000; et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen quinquennal du Sommet mondial sur le développement social, qui se tiendra à Genève du 26 au 30 juin 2000. Le Département a par ailleurs entrepris de planifier les activités d'information visant à promouvoir l'Assemblée du millénaire, qui aura lieu en septembre 2000.

66. En étroite coopération avec les départements et bureaux du Secrétariat intéressés, le Département n'épargne aucun effort pour diffuser aussi largement et efficacement que possible, en faisant appel à tous les moyens disponibles, des informations précises sur la portée de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies en matière de paix et de

sécurité et sur les principes fondamentaux qui inspirent cette action.

67. Le Département continue de travailler en étroite coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix, ses deux objectifs étant d'une part de fournir aux médias et à un public divers des informations actualisées et fiables sur les missions de maintien de la paix entreprises par l'Organisation des Nations Unies, et d'autre part d'intégrer une stratégie d'information au concept d'opérations de chaque mission. En 1998, le Département a consacré l'essentiel de ses activités à l'appui aux antennes d'information des missions hors siège, aux activités liées au cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à la conception et à l'actualisation de produits devant être affichés sur Internet.

68. Le cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, célébré en 1998, a été le point de départ de diverses activités. Le Département a notamment organisé une grande exposition de photographies retraçant les 50 premières années d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Inaugurée le 6 octobre 1998, date à laquelle l'Assemblée générale a célébré l'événement, elle a accueilli 45 000 visiteurs au moins. Des gouvernements et des organisations non gouvernementales de plusieurs pays se sont dits intéressés par des présentations itinérantes de l'exposition, que l'on a pu voir à la United States Naval Academy (Annapolis) en avril 1999 et qui devrait ensuite être montrée en Allemagne; Singapour a généreusement accepté de contribuer à la réalisation d'une version de l'exposition qui sera présentée, en juillet, lors du sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

69. Cet anniversaire a également favorisé un dialogue plus direct entre le personnel de maintien de la paix et les étudiants. Le Département a créé une page Web interactive consacrée au maintien de la paix, dans le cadre de son programme très populaire CyberSchoolBus (car scolaire cybernétique). Grâce à la messagerie électronique, les élèves de quelque 140 écoles, dans tous les pays du monde, ont pu poser des questions aux membres du personnel de cinq opérations de maintien de la paix des Nations Unies et recevoir des réponses. En 1998, à l'occasion de la Journée de la paix, le personnel du Siège, le personnel de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (UNPREDEP) et des étudiants en Finlande et aux États-Unis d'Amérique ont participé à une cyberconférence.

70. Le Département tient à jour sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies plusieurs pages contenant des informations à caractère général et des données essentielles concernant chaque mission de maintien de la paix. Tout est fait, dans la mesure des ressources disponibles, pour actuali-

ser régulièrement ces informations et les présenter autant que possible dans des langues autres que l'anglais.

71. De nombreux stages d'entraînement et des exercices de simulation conduits par des États Membres et des organisations régionales – souvent organisés avec l'assistance du Groupe de formation du Département des opérations de maintien de la paix – et visant à inculquer les pratiques optimales en matière de maintien de la paix, portent également sur la composante information des opérations. Le manuel contenant les lignes directrices provisoires concernant l'information relative aux opérations de maintien de la paix et autres missions sur le terrain, conçu par le Département, a été publié dans la série des manuels produits par le Groupe de formation et diffusé sur papier et sur CD-ROM dans le cadre des programmes de formation au maintien de la paix organisés dans le monde entier.

72. Le Département de l'information et le Département des affaires de désarmement étudient en étroite collaboration ceux des aspects du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères qui touchent à l'information et préparent notamment un documentaire vidéo sur le flux d'armes légères et ses conséquences dans les situations de conflit.

73. Le Département a créé sur l'Intranet une page Web spécialement réservée aux cartes, sur laquelle sont affichées des cartes actualisées des opérations de maintien de la paix, des cartes régionales et des aperçus de pays, ainsi que des informations sur les ressources cartographiques et les récentes acquisitions de la Cartothèque. Le site devrait bientôt être disponible sur l'Internet en anglais et en français. Le système d'affichage digital des cartes mis en œuvre l'année dernière pour faciliter les consultations du Conseil de sécurité sera encore amélioré prochainement grâce à l'ajout de nouvelles cartes interactives.

74. Conformément à la résolution 53/41 en date du 2 décembre 1998, le Département a poursuivi son programme spécial d'information sur la question de Palestine. Il a également organisé à Madrid, les 23 et 24 mars 1999, un séminaire international de journalistes consacré à la question de Palestine. Ce séminaire, intitulé «Prospects for Peace» (Les perspectives de paix), a été accueilli par le Gouvernement espagnol et a réuni des experts palestiniens et israéliens, des responsables politiques et des universitaires venus du Moyen-Orient et des États-Unis d'Amérique et des responsables d'organes d'information représentant des organisations de médias africaines, asiatiques, européennes, israéliennes, espagnoles et palestiniennes.

75. Le Département de l'information fournit des services variés au nombre croissant d'organisations non gouvernemen-

tales nationales et internationales associées. Le 2 décembre 1998, il a accordé le statut d'organisations associées à 29 nouvelles organisations non gouvernementales (portant ainsi leur nombre total à 1 581) dont l'une est basée en Asie, huit se trouvent en Europe, une au Moyen-Orient, une au Canada et 18 aux États-Unis d'Amérique. Toutes ont d'importantes capacités d'information, s'adressent à un public vaste et varié et s'intéressent à des questions aussi diverses que les droits des peuples autochtones et des handicapés, les femmes et les jeunes, les établissements humains et le désarmement. Plusieurs de ces organisations non gouvernementales mènent des travaux de recherche et encouragent l'éducation en matière de maintien de la paix, de règlement des conflits et de réconciliation, entre bien d'autres thèmes. Le Département a organisé le mois dernier son programme d'orientation annuel, d'une durée de deux jours, qui permet de présenter aux nouvelles organisations non gouvernementales associées et aux représentants nouvellement accrédités les différents services fournis par le Département et d'autres bureaux de l'Organisation des Nations Unies.

76. Les réunions d'information hebdomadaires à l'intention des organisations non gouvernementales, auxquelles participent généralement quelque 200 personnes, sont l'occasion d'un dialogue direct sur les questions dont l'Organisation des Nations Unies est actuellement saisie. Pour faciliter l'accès aux informations et aux documents émanant de l'Organisation, le Département gère un Centre d'information qu'il a mis en place pour fournir aux organisations non gouvernementales des documents, des publications et des communiqués de presse de l'ONU et leur donner accès à une bibliothèque de prêt de bandes vidéo, à l'échelle du système.

77. Le Département prépare la cinquante-deuxième conférence annuelle ONG/Département de l'information, qui devrait se tenir au Siège du 15 au 17 septembre 1999 et aura cette année pour thème la mondialisation. En 1998, plus de 1 900 représentants d'organisations non gouvernementales venus de plus de 60 pays avaient participé à la conférence.

78. Le contact direct avec le public est un moyen très concret, instantané et personnalisé de communiquer des informations sur l'Organisation des Nations Unies et il joue un rôle majeur en permettant à l'Organisation de s'adresser directement à plus de 600 000 personnes chaque année. Les échanges avec le public prennent différentes formes : activités de recherche et de réponse aux demandes, diffusion de matériels d'information concernant des domaines d'intérêt particuliers et les questions qui reviennent souvent, organisation de programmes d'information, de séminaires à l'intention des enseignants, d'activités spéciales pour les étudiants et, de plus en plus souvent, de vidéoconférences, sans oublier la

visite guidée du Siège, proposée dans plus d'une vingtaine de langues.

79. Les étudiants et les enseignants constituent environ 50 % du public visé par ces activités et l'on s'applique donc à élaborer des matériels et des programmes spécialement conçus pour eux. Il s'agit notamment de la brochure très populaire «Discovering the United Nations» («À la découverte de l'ONU»), qui présente l'Organisation aux étudiants et sera disponible dans de nombreuses langues, très souvent grâce à l'appui du réseau de centres d'information des Nations Unies.

80. Parmi les autres activités organisées, on peut citer la Conférence des étudiants sur les droits de l'homme, tenue en décembre 1998 à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à laquelle ont participé les représentants des élèves de près de 200 écoles des États-Unis d'Amérique et de sept autres pays et que les experts invités et les participants ont beaucoup appréciée. Les liens que nous avons établis avec le New York City Board of Education lors des préparatifs de cette conférence faciliteront la réalisation de nouveaux projets communs.

81. Le Département organisera entre autres des séminaires de formation pour les enseignants, l'objectif étant de familiariser les éducateurs avec les questions examinées et les ressources disponibles à l'Organisation des Nations Unies et de leur donner ainsi les moyens de présenter cette dernière à leurs élèves d'une manière plus exacte et plus concrète. Ces séminaires se multiplient et l'intérêt pour les vidéoconférences avec les fonctionnaires de l'ONU ne cesse de croître. Parce qu'elle réduit le nombre de problèmes liés à la disponibilité des salles de conférence, à la délivrance des laissez-passer et au manque de temps, la téléconférence est un instrument éducatif efficace et économique que nous nous employons à promouvoir.

82. Dans le même temps, le Département continue d'organiser tout au long de l'année des programmes d'information à l'intention des groupes de visiteurs. Au cours des deux mois écoulés, il a notamment accueilli des groupes nombreux à l'occasion des conférences annuelles sur l'Organisation des Nations Unies destinées aux lycées et aux collèges (qui ont attiré chacune plus de 2 500 jeunes au Siège), d'une journée de la Convention nationale de l'Association des États-Unis pour les Nations Unies (800 personnes), de la vingt et unième Annual Lions Day with the United Nations (600 personnes) et de la réunion annuelle de planification de la Fédération internationale des assistants sociaux et des assistantes sociales.

83. Il y aura un an en juillet que le Département de l'information utilise un système d'informatisation des visites guidées permettant de combiner les réservations et la planification des programmes d'information avec la vente des billets et la gestion des activités des guides dans la salle des pas perdus, chacun pouvant ainsi accéder minute par minute aux informations en ligne. Les demandes des agences de voyages, des établissements scolaires et des missions permanentes qui souhaitent organiser des visites guidées ou assister à des séances d'information sont maintenant traitées plus efficacement; il est plus facile de trouver l'orateur et le thème qui conviendront à un groupe donné; il est possible de savoir à tout moment quelles sont les offres spéciales concernant les billets et les rapports mensuels ainsi que les rapports faisant suite à des demandes précises sont établis plus rapidement.

84. La limitation du nombre de visiteurs par guide et les restrictions physiques concernant l'itinéraire de la visite guidée restent une source de préoccupation, d'une part parce qu'elles gênent notre bon fonctionnement et d'autre part parce qu'elles compromettent les efforts que nous faisons pour présenter l'ONU de la manière la plus positive possible. Ce sont là des questions que je compte aborder avec mes collègues du Bureau des services centraux d'appui et, notamment, avec nos partenaires au sein des organisations non gouvernementales, qui pourraient nous aider à trouver des fonds supplémentaires pour financer notre action. Nous voulons que les visiteurs voient vivre l'ONU, qu'ils voient fonctionner le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les autres organes, qu'ils repartent plus riches d'une expérience inoubliable. Il nous faudra donc non seulement agréer l'itinéraire de la visite d'expositions racontant l'histoire de l'ONU d'une manière attrayante et convaincante mais encore nous préoccuper des questions de sécurité justifiées, toutes choses qui représentent des dépenses supérieures à nos moyens actuels. Un sondage a été entrepris auprès des participants aux visites guidées pour savoir ce qu'ils pensent de ces dernières. Je compte sur les membres du présent Comité pour nous fournir les conseils et l'appui qui nous aideront à réaliser nos objectifs.

85. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld, qui a pour souci principal de satisfaire les usagers et privilégie de plus en plus le multilinguisme, continue d'élargir et d'améliorer l'accès à l'information. Ses activités les plus remarquables ont trait aux sites Web, à la numérisation, à la mise en commun des ressources des institutions et aux programmes de formation destinés au personnel des missions permanentes, du Secrétaire et des bibliothèques dépositaires.

86. La Bibliothèque est de plus en plus active sur l'Internet et son site Web a enregistré 1 458 795 visites en 1998. De nouveaux services sont proposés, notamment l'accès au texte

intégral des résolutions de l'Assemblée générale en cours (versions anglaise et française), au bulletin d'information électronique «*Depository Library : News Update*» et à l'orienteur du système des Nations Unies, cette nouvelle base de données permettant de consulter les principaux instruments de référence et les rapports les plus souvent demandés publiés par l'ONU et les institutions spécialisées. Les services déjà en place ont été améliorés et le site Web de la Bibliothèque est traduit dans des langues de plus en plus nombreuses. Plusieurs textes destinés aux bibliothèques dépositaires ont été affichés en français, à l'instar des listes des résolutions, des déclarations, etc., avec indication des liens permettant d'accéder aux textes intégraux, lorsqu'ils sont disponibles. Depuis le mois de novembre 1998, une partie du site de la Bibliothèque est également affichée en arabe, en chinois et en russe.

87. Le «*Consortium des Nations Unies*», service interinstitutionnel créé en 1998 et coordonné par la Bibliothèque afin de partager le coût des licences de sites donnant accès à des services d'information externes en ligne, regroupe déjà 28 programmes et institutions. Du fait de cette participation accrue et de la multiplication des produits et services électroniques offerts, les économies réalisées en 1999 devraient excéder celles de 1998. La Bibliothèque offre aux représentants et au personnel des institutions et des programmes du Consortium la possibilité de téléconsulter depuis leur bureau le texte complet de plus de 3 000 revues, 10 quotidiens internationaux, 5 grandes bases de données et plus d'une dizaine de dépêches en anglais, en espagnol, en français ainsi qu'en allemand.

88. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld continue de financer l'essentiel du coût des services électroniques fournis aux missions permanentes. Lorsque les fonds sont insuffisants, la Bibliothèque, en coopération avec le Bureau des services d'appui, fait tout son possible pour regrouper les abonnements, garantir des tarifs calculés en fonction du nombre de demandes et assurer la facturation directe aux missions concernées.

89. En décembre 1998, le prix «*L'ONU au XXI^e siècle*» a été décerné à l'équipe de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld qui a travaillé à la conception et à la mise en œuvre du service de messagerie électronique personnalisé proposé à plus de 5 000 abonnés dans le monde.

90. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld veille également à ce que les documents et publications soient transmis aux bibliothèques dépositaires. Au 30 avril 1999, on dénombrait 373 bibliothèques dépositaires de l'ONU dans 143 pays, réparties par région de la manière suivante : 55 en Afrique, 83 en Asie et dans le Pacifique, 17 en Asie occidentale, 32 en Europe orientale, 84 en Europe occidentale, 48 en Amé-

rique latine et dans les Caraïbes, 42 aux États-Unis d'Amérique et 12 au Canada. L'année dernière, la Bibliothèque a tenu un certain nombre de journées d'information sur la documentation et les services électroniques de l'ONU. Un programme de formation d'une durée de cinq jours a également été organisé au Siège à l'intention de trois bibliothécaires venus d'une bibliothèque du Bélarus qui venait d'être choisie comme bibliothèque dépositaire.

91. En 1998, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a étoffé ses activités de formation en matière d'accès aux ressources électroniques, notamment en proposant une série de cours thématiques et sur la collecte d'informations dans le cadre des recherches sur l'Internet. Les cours avaient notamment pour thèmes les organisations internationales, l'environnement et le développement durable, les opérations de maintien de la paix, les droits de l'homme et les ressources humaines.

92. Pour faciliter l'accès à la base de données de l'ONU par sujet et dans toutes les langues, y compris au système à disques optiques, la Bibliothèque a mis en train un projet visant à traduire dans les autres langues officielles le thesaurus du Système d'information bibliographique de l'ONU (UNBIS Thesaurus), actuellement disponible en anglais, en espagnol et en français.

93. Si les communications électroniques sont la garantie que les informations sont disponibles et immédiatement accessibles, les documents imprimés sont toujours aussi populaires auprès de leur lectorat original et demeurent une source de rediffusion importante. Les publications ordinaires du Département sont l'*Annuaire des Nations Unies*, considéré comme la principale source d'information annuelle sur l'Organisation et ses activités; la *Chronique de l'ONU*, revue trimestrielle traitant des questions qui intéressent la communauté mondiale, désormais disponible dans chacune des langues officielles; *Afrique Relance*, importante source d'information et de travaux sur les questions intéressant le continent africain; et *Development Business*, qui centralise les informations relatives aux possibilités d'achats résultant de projets financés par le système des Nations Unies, notamment la Banque mondiale, les banques régionales de développement et les instances gouvernementales.

94. Le Département a continué de veiller à ce que ses publications répondent aux attentes des publics cibles. Il a publié de nouvelles versions d'*Image et réalité* et de *L'ONU en quelques mots*, qui traitent des questions dont l'Organisation est saisie. Le Département a également eu davantage recours aux images et aux photographies afin de rendre ses publications plus attrayantes, compte tenu des résultats de l'enquête menée auprès des lecteurs en 1997 qui l'a en outre incité à évaluer de manière plus approfondie l'*ABC des Nations Unies* en consultant des groupes cibles constitués en

fonction des principales audiences visées dans les communautés universitaires et auprès des organisations non gouvernementales. La nouvelle publication de la série intitulée *Documents de base de l'ONU*, dont le thème était «Human Rights Today: A United Nations priority», reflète les priorités actuelles de l'Organisation. Une version finalisée est également disponible en anglais, en espagnol et en français sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies.

95. L'un des objectifs du Département est d'adapter la publication des textes imprimés de façon à tirer le meilleur parti des capacités multimédias de l'Internet. La *Chronique de l'ONU* et *Afrique Relance* sont l'une et l'autre accessibles en ligne, d'où l'élargissement de leur lectorat et l'augmentation du nombre de leurs abonnés. Le *UN Development Business Online*, disponible par abonnement au même titre que sa version imprimée, a été lancé cette année. Des plans sont en cours pour produire un CD-ROM couvrant l'ensemble des 50 volumes de l'*Annuaire de l'ONU*, qui devrait être une nouvelle source de recettes.

96. L'utilisation de l'Internet et des supports électroniques pour promouvoir et diffuser les publications destinées à la vente reste une priorité. La page d'accueil consacrée aux publications des Nations Unies, qui présente des mises à jour périodiques de tous les nouveaux titres parus en anglais, contient aussi maintenant des informations en espagnol et en français; un site réservé aux publications en langue russe est en préparation. L'année dernière, le développement de cette page Web, ajouté à la vente de publications par l'intermédiaire des principales librairies présentes sur l'Internet, a fait doubler les revenus mensuels procurés par ce dernier. Le CD-ROM contenant la base de données comparées sur la législation applicable à l'industrie chimique dans les pays de la région de la CEE (CHEMLEX) a été présenté par le Département et la Commission économique pour l'Europe, et le Département a entrepris, avec le Département des affaires économiques et sociales, de produire une version sur CD-ROM de l'*Annuaire démographique* et une version pour Windows de l'*Annuaire statistique*.

97. Le Département a achevé il y a quelques mois les importants travaux de rénovation de la Librairie des Nations Unies, au Siège. Les visiteurs sont désormais accueillis dans une boutique plus spacieuse et attrayante qui est une meilleure vitrine pour les publications des Nations Unies. Le gain d'espace résultant de la rénovation permet d'avoir des stocks plus importants, d'offrir aux clients un plus grand choix de titres et, potentiellement, d'accroître les recettes.

98. En privilégiant les questions qui intéressent l'ONU, en adaptant leurs activités à des publics divers et en oeuvrant directement avec la société civile, les centres d'information des Nations Unies jouent un rôle crucial. Ce faisant, ils

servent en effet de cadre pour les débats sur les questions à caractère mondial qui concernent tous les segments de la société et auxquels l'ensemble de la communauté est invité à participer.

99. Le rôle de communicateur et de catalyseur joué par les centres a été mis en évidence par les activités qu'ils ont exécutées en 1998, et qui portaient sur toutes les questions à caractère politique ou humanitaire ou touchant au développement. Les centres ont traduit ou produit des articles de fond, organisé des campagnes d'information et des manifestations spéciales, contribuant ainsi à sensibiliser le public aux questions prioritaires à l'échelle nationale.

100. La célébration, l'année dernière, du cinquantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, est un excellent exemple de l'action menée par les centres auprès de tous les groupes de la société. On trouvera des précisions sur les activités menées pour marquer cet anniversaire dans le rapport du Secrétaire général sur l'allocation des ressources aux centres d'information des Nations Unies en 1998 (A/AC.198/1999/4).

101. La réussite de l'action des centres d'information dépend d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels je voudrais citer la coordination à l'échelle nationale avec les partenaires du système des Nations Unies. Les comités de l'information réunis par les centres d'information des Nations Unies ont permis de mieux communiquer avec un public davantage ciblé et de diffuser au nom de l'ONU, au niveau national, des messages cohérents.

102. Au cours de l'année écoulée, plus de 30 % des membres du personnel des centres ont reçu une formation sur place. Le Département a par ailleurs organisé au Siège un programme d'information d'une durée d'une semaine à l'intention des directeurs des centres et un programme régional de formation à l'intention des bibliothécaires des centres. Nous continuons d'équiper les centres de nouveaux matériels de communication et de bureau afin de ne pas nous laisser distancer par les progrès technologiques et nous sommes tout près d'avoir atteint l'objectif que nous nous étions fixé, à savoir de doter chaque personne d'un ordinateur dans tous les centres d'information du monde. Grâce à nos efforts, les capacités des centres en matière d'information ont été substantiellement renforcées, notamment en ce qui concerne les publications qui paraissent dans les langues locales, l'utilisation des ressources de l'Internet et la création de sites Web (il en existe actuellement 21). De nombreux centres aident le public auquel ils s'adressent à accéder aux informations que l'ONU affiche sur l'Internet et à les explorer. La visite des centres d'information des Nations Unies est parfois le premier contact que les étudiants aient avec les nouvelles techniques d'information.

103. Dans plus de 70 villes du monde, ce sont néanmoins les équipes peu nombreuses mais dévouées de spécialistes de l'information qui restent le principal atout des centres, en s'employant de mille et une manières à rappeler au public l'utilité de l'Organisation des Nations Unies. Je vous invite à visiter la page Web sur les activités des centres d'information des Nations Unies et à prendre connaissance des initiatives les plus récentes et intéressantes que ces bureaux indispensables ont mises en œuvre aux quatre coins du monde.
